

GUIDE DE L'INVESTISSEMENT



CRÉDITS

Date de publication

Mars 2015

Produit par

Centre de Facilitation des Investissements (CFI)

Avec le support de

La Banque interaméricaine de développement, par l'intermédiaire de la subvention n° 2879/GR-HA



Revue technique

Le Centre Columbia pour les investissements durables (CCSI)

Illustration de la page couverture et artiste

Intuition - Sophia Domeville - www.sophiadomeville.com







UN APERÇU D'HAÏTI

Nom officiel: République d'Haïti

Capitale: Port-au-Prince

Autres villes principales: Cap Haïtien, Gonaïves, Les Cayes, Jacmel

Aire: 27.750 km²

Population: 10,4 millions

Langues: Les langues officielles sont le français et le créole haïtien. L'anglais et l'espagnol sont largement parlés dans le milieu des affaires et de plus en plus parmi les jeunes Haïtiens

Espérance de vie: 60 (hommes), 63 (femmes)

Zone horaire: UTC-5

Système politique: Semi-présidentiel unitaire

Système juridique: Système juridique civil basé sur le Code Napoléon français

Climat: Tropical: moyenne minimale de 20°C; moyenne maximale 34°C

Devise: Gourde Haïtienne (HTG) USD 1 = 46,7HTG (moyenne Nov. 2014)

PIB: USD 8,459 milliards (2013)

Croissance économique: 3,6% estimée pour 2014 (Banque Mondiale)

Inflation: 5,3% éval. provisoire pour 2013-2014 (IHSL)

**L'une des économies ayant la croissance la plus rapide de l'hémisphère Ouest,
la première nation indépendante antillaise sur le point de s'envoler.**



TABLE DES MATIERES

DES OPPORTUNITES COMMERCIALES	13
• DECOUVREZ HAÏTI • L'HABILLEMENT • L'EXTERNALISATION DES PROCESSUS D'AFFAIRES (EPA) ET LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION • LE TOURISME • L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE • LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)	
UN CLIMAT PROPICE AUX INVESTISSEMENTS	35
• INTRODUCTION • LA POLITIQUE ECONOMIQUE • LES PARCS INDUSTRIELS ET LES ZONES FRANCHES • LA MAIN D'ŒUVRE • L'INFRASTRUCTURE • LES ACCORDS EN MATIERE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENTS • LES PREFERENCES COMMERCIALES DES ETATS-UNIS	
VISITER, TRAVAILLER ET VIVRE EN HAÏTI	55
• VISAS ET PERMIS • LE LOGEMENT EN HAÏTI • TELECOMMUNICATIONS / INTERNET • LES BANQUES • LES TRANSPORTS • LA SANTE • LES ECOLES INTERNATIONALES • VIVRE EN HAÏTI	
LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	59
• LA PROPRIETE FONCIERE POUR LES NON RESSORTISSANTS HAÏTIENS • LES INSITUIONS REGLEMENTAIRES • LES ENTITES COMMERCIALES ET ENREGISTREMENT • PROCEDURES ET REGLEMENTATIONS DOUANIERES • LE REGLEMENT DES DIFFERENDS COMMERCIAUX • LA LEGISLATION DU TRAVAIL • IMPOTS, COTISATIONS ET INCITATIONS • L'ACCES AU FINANCEMENT	
LE CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)	67
L'HISTOIRE D'HAÏTI.....	68

LISTE DES ACRONYMES DANS CE GUIDE DE L'INVESTISSEMENT

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique (pays)
ADIH	Association des Industries d'Haïti
APE	Accord de Partenariat Economique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIC	Bureau d'Information sur le Crédit
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BNC	Banque Nationale de Crédit
BRH	Banque de la République d'Haïti
BUH	Banque de l'Union Haïtienne
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARIFORUM	Communauté des Caraïbes et de la République Dominicaine
CBTPA	Loi sur le Partenariat Commercial du Bassin des Caraïbes
CCAH	Chambre de Conciliation et d'Arbitrage d'Haïti
CCPCE	Conseil Consultatif Présidentiel pour la Croissance Économique
CDES	Conseil pour le Développement Économique et Social
CFI	Centre de Facilitation des Investissements
CII	Commission Interministérielle des Investissements
CIRDI	Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements
CODEVI	Compagnie de Développement Industriel
CONATEL	Conseil National des Télécommunications
CSME	Caribbean Single Market Economy (Économie et marché unique de la CARICOM)
DFQF	Entrée en Franchise de Droit et sans Contingent
EDH	Électricité d'Haïti
ELVIS	Système Électronique d'Information sur les Visas
EMC	Équivalents Mètres Carrés
EPA	Externalisation des Processus d'Affaires
FDI	Fonds de Développement Industriel
FECCANO	Fédération des Coopératives Cacaoyères du Nord
FMO	Banque de Développement Néerlandaise
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
HINSA	Parc Industriel et Zone Franche Hispaniola
HTG	Gourdes Haïtienne (Monnaie Locale)
IFORHT	Institut National de Formation Hôtelière et Touristique

IRII	Industrial Revolution II
LOIS HOPE ET HOPE II	Lois sur les Opportunités Hémisphériques de Haïti par l'Encouragement au Partenariat
LOI HELP	Programme de Relèvement Économique d'Haïti
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MIGA	Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (Groupe de la Banque Mondiale)
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OEА	Organisation des États Américains
OFATMA	Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONA	Office National d'Assurance Vieillesse
OPIC	Société de Promotion des Investissements à l'Étranger (US)
OTEXA	Bureau des Textiles et de l'Habillement du Ministère Américain du Commerce
PIC	Parc Industriel de Caracol
PIM	Parc Industriel Métropolitain
PMD	Pays moins Développés
PPPs	Partenariats Public-Privé
RN	Routes Nationales
SHODECOSA	Superior Housing Development Corporation (Société de Développement de Logements Supérieurs) (Parc Industriel)
SOFIHDES	Société Financière Haïtienne de Développement
SONAPI	Société Nationale des Parcs Industriels
SEDEF	Fonds de Développement Économique Soros
SFI	Société Financière Internationale (Groupe de la Banque Mondiale)
SIDSA	Société Immobilière de Développement S.A. (Zone Franche)
SII	Société Interaméricaine d'Investissement (IDB Group)
UCREF	Unité Centrale de Renseignements Financiers
UE	Union Européenne
ULCC	Unité de Lutte Contre la Corruption
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UPISA	Unité de Promotion de l'Investissement Privé dans le Secteur Agricole

PRÉFACE

Dans presque tous les cas de croissance économique rapide et durable de l'histoire moderne, l'investissement privé, provenant d'acteurs étrangers et nationaux, a joué un rôle moteur essentiel. Les entreprises qui s'engagent auprès de pays émergents peuvent tirer des profits sans précédent, tout en permettant de faire progresser les connaissances et les compétences, d'accéder à de nouveaux marchés et de développer des marchés existants.

Actuellement, Haïti voit des niveaux d'investissement privés augmenter continuellement et des taux de croissance économique plus rapides, ce qui annonce une promesse de transformation du pays. Un pays qui peut voir les espoirs de sa population, autrefois déçus, comblés par des développements et des progrès dynamiques. Dans de nombreux secteurs, de l'agriculture à l'activité industrielle de niveau élevé, Haïti a montré qu'elle est plus que capable d'accueillir de grandes entreprises dont le succès les incite à réinvestir et à se développer, tout en ayant un impact positif sur les vies locales et en approfondissant l'identité de leurs marques de manière internationale.

De plus, suite à un manque de croissance dans les principaux marchés d'Amérique latine et au besoin impératif des entreprises de se mondialiser, Haïti apparaît comme un marché très attractif pour le commerce et un emplacement idéal qui peut servir de plate-forme pour les marchés mondiaux.

Nous vous invitons à faire partie de ce nouveau chapitre de l'histoire unique d'Haïti.

Ce guide, réalisé par le CFI (le Centre de Facilitation des Investissements), est destiné aux investisseurs locaux et internationaux, qui veulent mieux comprendre l'investissement à Haïti. Il propose de présenter les nombreuses possibilités commerciales qui sont actuellement disponibles, ainsi que de fournir aux investisseurs une solide base d'informations dans le but de les aider dans leur décision d'investissement. De plus, le CFI tient aussi à assurer les investisseurs de l'aide qu'il fournit tout au long du processus conduisant à la mise en œuvre de leur investissement, de la phase d'exploration préliminaire jusqu'au service d'assistance après établissement.

Le CFI, le partenaire qui vous aide à réussir votre investissement Haïti.

L'équipe du CFI

REMERCIEMENTS

Le CFI remercie les nombreuses organisations et institutions qui ont aidé à publier ce guide grâce à leurs commentaires, leurs opinions et autres formes d'aide. Le contenu du guide résulte de consultations menées auprès des organisations des secteurs publiques et privés ainsi que d'agences multilatérales. Sa réalisation n'aurait pu être possible sans le soutien et la participation du secteur privé haïtien. La coopération entre la BID et le Ministère du Commerce et de l'Industrie d'Haïti a joué un rôle essentiel dans le succès de ce projet. Le CFI voudrait également remercier le Centre Columbia pour les investissements Durables (CCSI) de sa contribution à ce guide. Ce guide a été développé et financé grâce au soutien de la BID, la source principale d'assistance multilatérale du CFI.

AVIS DE NON-RESPONSABILITE

Bien que toutes les mesures possibles aient été prises pour assurer l'exactitude des informations de cet ouvrage au jour de sa publication, aucune décision ou activité commerciale ne devrait s'ensuivre de la lecture seule de ce document. Rien dans ce document ne vise à fournir des conseils en matière de commerce, de droit ou de fiscalité. Les documents contenus dans cette publication ont été réunis en décembre 2014 et sont basés sur les lois en vigueur et les informations disponibles à ce moment.

Veuillez visiter la page d'accueil du CFI pour obtenir les dernières informations et télécharger ce guide:

www.investhaiti.ht





DECOUVREZ HAÏTI

L'une des économies en pleine croissance dans l'hémisphère Ouest, la première nation indépendante antillaise est sur le point de s'envoler.

Sévèrement touchée par une succession de désastres naturels qui ont ralenti le développement économique du pays, Haïti est en train de connaître un renouveau. Le taux de croissance du PIB pour 2014, estimé à 3,6%, était bien supérieur à la moyenne de 0,9% pour l'Amérique Latine et les Caraïbes, et en 2015 il devrait progresser et dépasser la moyenne régionale.

Soutenue par les investissements publics et privés dans le domaine des infrastructures - y compris les aéroports, autoroutes, ports et services cellulaires et internet - et propulsée par une population de 10 millions d'habitants aux talents variés, l'économie d'Haïti se targue d'une gamme croissante d'activités commerciales et récréatives, de la fabrication à l'agroalimentaire en passant par une solide industrie touristique.

Le pays connaît un succès considérable dans l'exportation de vêtements et à celui-ci s'ajoute également un puissant secteur manufacturier à valeur-ajoutée fort d'une expérience de plus de 20 ans dans la production de transformateurs et d'inducteurs, de même qu'une expansion plus récente dans la production des tablettes basées sur Android. Par ailleurs, une hausse dans les domaines du développement d'applications Android et iOS internes, des compétences de programmation informatiques multilingues et la construction d'un centre de données Tier 3 sont en train de transformer Haïti en un pays expert en technologie à des prix compétitifs.

Des marques internationales arrivent continuellement à Haïti et y prospèrent. Parmi celles-ci on trouve notamment les Brasseries Heineken, Coca-Cola et Unilever ainsi que des

chaînes hôtelières telles que Marriott, Best Western, NH Hotels et Occidental. Elles tirent leurs succès de la main-d'œuvre multinationale et multilingue haïtienne dotée de dizaines d'années d'expérience de travail auprès de sociétés et d'investisseurs internationaux.

Haïti bouge. Venez voir ce qu'elle a à offrir.

Cette section met en valeur quatre opportunités principales pour des investisseurs potentiels à Haïti:

- L'habillement;
- L'externalisation des processus d'affaires et les technologies de l'information;
- Le tourisme; et
- L'agriculture et l'agroalimentaire.

Cependant, les possibilités qu'offre le pays aux investisseurs vont bien au-delà de la liste soumise dans ce guide et elles s'étendent même jusqu'à des secteurs et des activités tels que les énergies renouvelables, la fabrication de produits électroniques, ainsi que l'investissement dans l'industrie du bâtiment et des matériaux de construction. Le CFI est le premier point de contact pour les investisseurs intéressés par ces opportunités ou autres possibilités.

Sûrtab est une marque de tablette basée sur Android. Elle a été fondée et établie en Haïti en 2013. L'usine, qui est basée à Port-au-Prince, fabrique des tablettes PC abordables et durables. Depuis son enregistrement en juin 2013, Sûrtab est passée de quatre entrepreneurs ambitieux à plus de 70 employés haïtiens et en augmentant sa capacité, l'entreprise va poursuivre sa croissance. Depuis 2013, l'entreprise travaille dans la production de masse, produisant plus de 4 000 tablettes par mois, avec une capacité de production actuelle de 8 000 tablettes par jour.



L'HABILLEMENT

Pourquoi investir dans le secteur du vêtement à Haïti?

- Vitesse et facilité d'entrée sur le marché des États-Unis;
- De vastes programmes de préférences de la part des États-Unis, qui fournissent plus d'accès en franchise de droits aux produits vestimentaires haïtiens qu'à n'importe quel pays;
- Accès préférentiel à l'Europe;
- Bassin d'emploi talentueux et important;
- Capacité croissante de la main-d'œuvre;
- Des infrastructures élargies pour une implantation d'entreprise facile dans les parcs industriels et les zones franches;
- Des relations de longue date avec des importateurs, des marques et des détaillants américains; et
- Un soutien crucial pour le secteur de la part du gouvernement américain et de donateurs multilatéraux.

DES AVANTAGES UNIQUES DU POINT DE VUE JURIDIQUE ET GEOGRAPHIQUE POUR LES INVESTISSEURS

En Haïti, la production de vêtements se développe grâce à la loi sur le partenariat commercial du bassin des Caraïbes (CBTPA) et aux lois HOPE II et HELP (pour plus de renseignements voir la section sur les préférences commerciales des États-Unis) qui fournissent une entrée en franchise de droits pour certains produits haïtiens sur le marché des États-Unis. En 2013, elle a employé 29.000 travailleurs et représentait presque un dixième du PIB. 2014 a vu la poursuite de cette expansion, avec plus de 36.000 employés et des exportations record de 850 millions de dollars US. Avec la mise en œuvre de projets d'investissements et d'expansions, les exportations en provenance

d'Haïti pourraient franchir la barre du milliard de dollars US en 2015.

Ensuite et surtout, il existe des marges de croissance supplémentaires. Il existe notamment des possibilités inexplorées pour les accès préférentiels au marché américain dans le cadre des lois HOPE II et HELP. Le volume actuel des exportations ne représente qu'une fraction du quota disponible. De plus, les préférences pour l'exportation de certains biens vestimentaires et non-vestimentaires vers les États-Unis ne sont pas contingentées, ce qui représente un avantage précieux pour les investisseurs qui localisent leurs installations de fabrication en Haïti (voir tableau ci-dessous).

Un autre avantage essentiel réside dans la proximité géographique d'Haïti avec les États-Unis, ce qui se traduit par des transports rapides. Le temps de transit de Port-au-Prince et Cap-Haïtien à Port Everglades, en Floride, est de trois jours. Dès leur arrivée, les procédures douanières à Miami sont accélérées grâce à la participation d'Haïti au système électronique d'information sur les visas (ELVIS) du service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis. Ceci permet d'effectuer des distributions rapides vers les centres de distribution de détail à l'intérieur des États-Unis.

RÉGIME DES PRÉFÉRENCES	EXPORTATIONS RÉALISÉES	CONTINGENT TARIFAIRE UTILISÉ 2013/2014
CBTPA	Articles vestimentaires tricotés	5,4%
CBTPA	T-shirts non sous-vêtement	19,5%
HOPE II / HELP	Contingent tarifaire à valeur ajoutée (CTA): Valeur exportée provenant d'Haïti et/ou des pays éligibles doit être au moins de 50-60%	11,9%
HOPE II / HELP	CTA des vêtements tissés : Peut utiliser du tissu de n'importe quelle provenance ; le vêtement doit être entièrement assemblé en Haïti.	17,4%
HOPE II / HELP	CTA des vêtements tricotés : Peut utiliser du tissu de n'importe quelle provenance ; le vêtement doit être entièrement assemblé ou tricoté en Haïti.	26,7%
HOPE II / HELP	Vêtements particuliers (soutien-gorge, certains couvre-chefs, certains vêtements de nuit et certains vêtements tricotés)	PAS DE LIMITE

Source: OTEXA

REUSSITES D'INVESTISSEMENTS

» WILLBES & CO., LTD

En 2001, Willbes & Co., Ltd, une filiale d'un important producteur sud-coréen de vêtements prêts à porter, s'est installée dans le Parc industriel Métropolitain SONAPI d'Haïti. Elle fabrique et exporte des produits tricotés vers les principaux détaillants américains tels que Gap Inc., Walmart, Sears Holdings, Children's Place et JC Penney. Grâce au financement de la Société financière internationale (SFI), l'entreprise prévoit de terminer un agrandissement de son atelier de couture existant en 2015, ce qui rajoutera jusqu'à 28 lignes de production aux 42 déjà existantes, avec une capacité annuelle d'environ 18 millions de pièces. Le projet d'agrandissement devrait ajouter 1.000 autres employés locaux à sa main d'œuvre qui compte actuellement 1.740 personnes.

“ Dans le cadre du régime de franchise de droit conformément aux lois HOPE II et HELP, nous pouvons offrir des prix avantageux pour le vêtement synthétique et à rayures. Nous avons confiance en l’avenir grâce au soutien du gouvernement haïtien et à la demande croissante des détaillants américains. ”

M. Oscar Yim, Vice-président de Willbes

» INDUSTRIAL REVOLUTION II

Le secteur vestimentaire haïtien se diversifie et évolue constamment. La création de l’usine Industrial Revolution II (IRII), en 2013, en est un bon exemple. Elle se concentre sur la production de produits à haute valeur ajoutée et démontre clairement qu’Haïti peut travailler dans les marchés vestimentaires haut de gamme et participer avec succès à la “course vers le sommet”. IRII fonctionne sur le modèle économique de la “valeur partagée” et adhère à l’idée que tous les profits ne sont pas créés de manière égale.

» SAE-A

L’entreprise coréenne SAE-A est l’un des plus grands fabricants de la planète de tricotés et de vêtements tricotés. Elle possède des usines sur le continent américain, au Vietnam et en Indonésie. En 2012, elle est devenue la première locataire du nouveau parc industriel haïtien de Caracol. Avec 4 500 employés en Haïti à la fin de 2014 et 3 500 de plus attendus à la fin de 2015, SAE-SA est le deuxième employeur du secteur vestimentaire d’Haïti et devrait devenir le plus important après son agrandissement en 2015.







Pourquoi investir dans l'EPA et dans le secteur des technologies de l'information d'Haïti?

- Une main-d'œuvre multilingue et importante;
- La proximité culturelle et géographique des principaux marchés de l'Amérique du Nord;
- Des investissements récents dans les infrastructures essentielles, y compris deux câbles sous-marins en fibres optiques qui assurent une connectivité à haut débit; et
- Un coût de main-d'œuvre avantageux car les salaires et les cotisations obligatoires font parties des plus compétitives de cette région côtière.

UNE MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIEE ET COMPETITIVE

Grâce à une main-d'œuvre qui parle le français, l'anglais et l'espagnol, Haïti est bien placée pour servir les besoins multilingues du marché des centres d'appels. Haïti est particulièrement bien placée pour servir les populations francophones du Canada, de l'Europe et de l'Afrique. En fait, Haïti est le seul endroit du littoral qui possède une importante population française et fournit donc au pays un avantage primordial pour les investissements dans le secteur des prestations d'externalisation des processus d'affaires.

Les recruteurs sont satisfaits de la disponibilité et de la capacité de formation des chercheurs d'emploi, dont font partis les haïtiens éduqués aux États-Unis, au Canada et en République dominicaine. L'importante diaspora haïtienne présente aux États-Unis et au Canada, ainsi qu'une forte affinité pour la culture nord-américaine contribue à obtenir des services de niveaux élevés et de qualité. Un faible taux de rotation des effectifs permet également à Haïti d'être l'un des emplacements de centres d'appels les plus efficaces en Amérique latine et aux Caraïbes.

En Haïti, les salaires sont extrêmement concurrentiels, renforçant ainsi le caractère attrayant des prestations d'externalisation des processus d'affaires du pays.



LA PROXIMITE GEOGRAPHIQUE

La situation géographique d'Haïti est particulièrement pratique pour les entreprises et les clients des principaux marchés américains et canadiens. Les directeurs peuvent se rendre à Haïti par des vols directs (vols de 90 minutes à 5 heures) au départ de différentes villes des États-Unis et du Canada. Haïti est également située dans le même fuseau horaire que les zones orientales des États-Unis et du Canada, ce qui facilite les opérations internationales.

UNE INFRASTRUCTURE RENOVEE

Depuis le tremblement de terre de 2010, les acteurs des secteurs publics et privés ont investi d'énormes ressources dans le but de rénover les infrastructures du pays, y compris les réseaux de télécommunications, internet et la connectivité. Les besoins du pays en matière de connectivité sont assurés par deux câbles sous-marins en fibres optiques. Deux importants fournisseurs de télécommunications fournissent une connexion E1 à des taux concurrentiels. De plus, dernièrement Haïti a commencé la construction d'un centre de données Tier 3 qui sera opérationnel vers la mi-2015. Haïti possède de nombreux emplacements où des centres informatiques ou d'EPA pourraient être installés. Parmi ceux-ci on trouve le parc industriel de Caracol et la zone franche industrielle de Lafi-to, tous les deux possédant des options de connectivité avec une abondante largeur de bande.

LES SUCCES ACTUELS

Digicel, le premier fournisseur de services de télécommunications des Caraïbes, possède un important centre d'appels de 300 agents à Haïti. Cette activité de service clientèle permet d'aider toutes les entreprises de Digicel présentes dans les pays anglophones et hispanophones d'Amérique centrale et du bassin des Caraïbes. D'autres centres d'EPA récemment installés offrent des services relatifs à la clientèle, la facturation, l'assurance et la santé pour les États-Unis, la République dominicaine et le Canada.

Le CFI, en collaboration avec l'École supérieure d'infotronique d'Haïti (ESIH), contribue à développer le bassin de femmes programmeurs qualifiées du pays par le biais du programme "PowerToFly" (www.powertofly.com). PowerToFly vise à trouver des emplois pour les femmes où qu'elles se trouvent en permettant aux entreprises, qui "reconnaissent que la diversité et la flexibilité dans le travail stimulent l'innovation", de sous-traiter leurs projets technologiques. Cette initiative, qui représente une approche innovante dans la création d'emplois, démontre que les travailleurs haïtiens possèdent les compétences requises par les employeurs actuels.





Pourquoi investir dans l'industrie touristique d'Haïti?

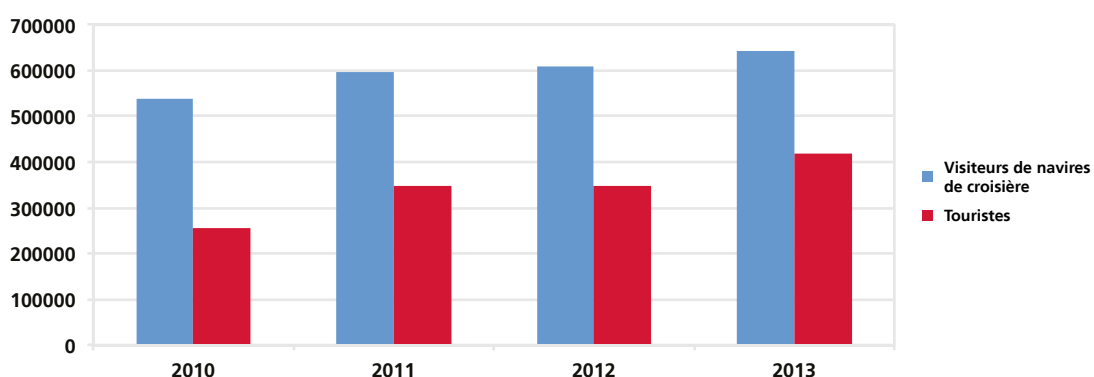
- De superbes paysages naturels sous-développés, parmi lesquels des plages sauvages, des récifs de corail, des grottes souterraines et des montagnes;
- Une destination pratique pour les touristes nord-américains;
- Une prise de conscience croissante sur le fait qu'Haïti est une destination de vacances; et
- Une présence grandissante de l'infrastructure touristique.

UNE CROISSANCE ELEVEE ET ENORME POTENTIEL

Les atouts touristiques sont considérables car Haïti possède un important patrimoine naturel, culturel et historique, faisant d'elle une destination dans les Caraïbes extrêmement attirante. Les 1 700km de côtes sont constituées de superbes plages sauvages et de récifs de corail de haute mer. Il y a aussi d'autres attraits tels que des montagnes escarpées, l'architecture coloniale et des trésors culturels, dont La Citadelle, un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

Connue sous le nom de "la perle des Caraïbes" lors de son apogée touristique après la deuxième guerre mondiale, Haïti est désireuse et prête à retrouver sa place de lieu touristique de choix dans la région. Les secteurs privés et publics d'Haïti sont tous les deux déterminés à atteindre ce but.

Les arrivées de touristes sont en progression depuis 2010. Près de 644.000 passagers de navires de croisière et plus de 419 000 touristes ont visité Haïti en 2013, totalisant plus d'un million de touristes au cours de cette année. Les chiffres, jusqu'en septembre 2014, montrent que par rapport à la période correspondante de 2013, le nombre de touristes a connu une croissance de 21% en 2014.



Source: Ministry of Tourism

La construction de nouveaux hôtels et l'agrandissement d'hôtels existants progressent rapidement. Un nouveau Best Western et un nouvel Hôtel Oasis Occidental ont ouvert leurs portes à Port-au-Prince en 2013. Un Marriott a ouvert en mars 2015 et le premier hôtel Hilton Garden dans les Caraïbes, situé près de l'aéroport international, est prévu pour 2016. Des propriétés appartenant à d'autres groupes hôteliers à Haïti, comme le NH El Rancho, ont récemment été rénovées. Il en est de même pour certains hôtels locaux, comme l'hôtel Karibe qui vient de passer de 87 à 187 chambres et l'hôtel Kinam qui construit 85 chambres supplémentaires.

Les rénovations du Club Indigo et l'expansion de Port Morgan sur l'Ile-à-Vache font partis de programmes d'investissement dans des stations balnéaires proche de Port-au-Prince qui viennent de se terminer.

En parallèle avec le développement et la modernisation de l'offre hôtelière, il y a un choix croissant et diversifié de restaurants et bars dans Port-au-Prince et Pétion-Ville, de même que dans les autres villes du pays.

Non seulement ses installations de première classe démontrent la confiance croissante des investisseurs étrangers et nationaux en Haïti, mais elles peuvent aussi servir de tremplin à l'émergence d'Haïti en tant que destination de choix pour des conférences, à seulement 90 minutes de Miami.

LES PRINCIPALES POSSIBILITES ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT

Le Ministère du tourisme a identifié plusieurs secteurs prioritaires concernant l'investissement privé et les partenariats public-privé dans les destinations touristiques. Des possibilités existent dans différentes régions du pays (voir Figure ci-dessous) et comprennent:

- La construction d'un hôtel intime (40-100 chambres) en bord de mer et d'un hôtel de conférences un peu plus grand (150 chambres) sur le quai de Jacmel, une destination historique unique avec 700 mètres de côtes.
- Le développement d'un plan directeur de 266 millions de dollars US pour le tourisme à Côtes-de-Fer, qui implique la construction d'hôtels, d'appartements, d'un aéroport international et d'un terrain de golf de 18 trous sur un espace de 3000 hectares avec 26 kilomètres de plages de sables.
- La construction et le fonctionnement d'un port de plaisance, d'un terrain de golf et d'un aéroport sur l'Ile-à-Vache, une île de 3,2 kilomètres de large et de 15 kilomètres de long avec plus 20 plages, des forêts de mangrove et des montagnes intérieures.

Régions pour le développement du tourisme:



Source: Ministry of Tourism



LE SOUTIEN GOUVERNEMENTAL

Dans le but de soutenir ces projets, le gouvernement fournit des incitations propres aux différents secteurs, de même qu'il développe les ressources humaines et les infrastructures physiques qui vont améliorer l'expérience touristique et faciliter les investissements privés : Les touristes qui atterrissent à Port-au-Prince, par exemple, arrivent désormais dans un terminal rénové qui possède une flotte de nouveaux taxis touristiques. Un aéroport et un port sont en voie de construction sur l'Ile-à-Vache. Les voies d'accès principales des pôles touristiques sont en cours d'amélioration et de construction. 20 millions de dollars US ont été investis dans la modernisation de Jacmel, membre du réseau des villes créatives de l'UNESCO. Des forces de police supplémentaires ont été recrutées pour les zones touristiques. Le gouvernement a créé des centres de formation hôtelière dans les régions de développement touristique du pays.

LES ARTISANS HAÏTIENS

Haïti possède un riche patrimoine culturel et elle est connue à juste titre dans le monde entier pour sa créativité artistique, son design innovateur et la qualité de son artisanat. L'imagination, l'utilisation des couleurs et des thèmes explorés dans la peinture haïtienne ont été acclamés depuis plus de 70 ans. Cette même imagination, ces couleurs et cette qualité technique se retrouvent dans les sculptures en bois, le mobilier, les articles de décoration d'intérieur en métal, en bois ou en paille, les décorations murales en métal, les masques et les animaux en papier-mâché et les édredons.

La demande de tels produits artisanaux de "style ethnique" sur les marchés mondiaux est considérable et en progression. Décrits comme étant un mélange de fonctionnalité et de design contemporain avec des éléments indigènes, les produits de ce style sont populaires parmi les détaillants haut de gamme comme Pottery Barn, Macy's et Crate & Barrel, ainsi qu'auprès des détaillants indépendants. Les touristes qui visitent Haïti ont la chance de pouvoir visiter les studios des artistes et des artisans et de découvrir ces trésors en pleine réalisation.

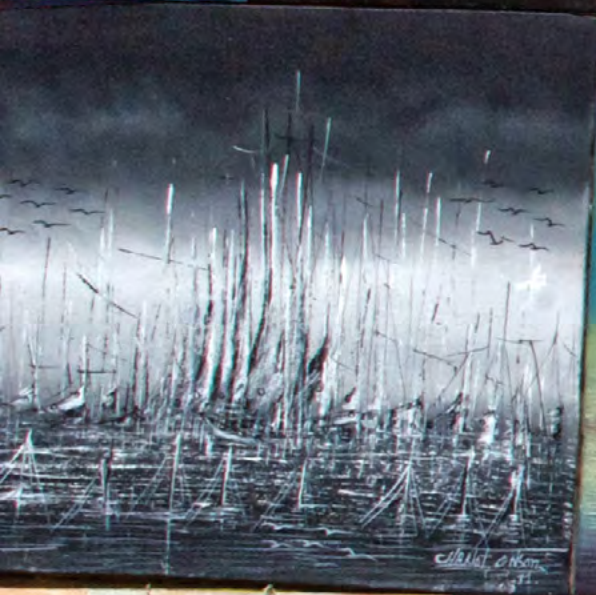
PRESENTATION DE L'HOTELLERIE HAÏTIENNE

Implanté en Haïti depuis 2002, Port Morgan, S.A, est un établissement haut de gamme sur l'Ile-à-Vache, dans le sud d'Haïti. Lorsque l'établissement a ouvert, le Village touristique Morgan S.A. ne possédait que huit chambres. Aujourd'hui, il a 23 chambres grâce un investissement de près de 2,8 millions de dollars US dans une coentreprise dont 35% est haïtienne.

Elle a créé 400 emplois directs ou indirects. L'entreprise offre également son aide aux petites organisations locales de l'Ile-à-Vache en soutenant les projets de reforestation.

“ Nous souhaitons nous agrandir encore plus. Nous sommes prêts et nous serions ravis de construire des partenariats avec des investisseurs étrangers. ”

Didier Boulard, PDG de Port Morgan.



Pourquoi investir dans l'agriculture et l'agroalimentaire en Haïti?

- **La demande croissante de produits agricoles sur le marché local découlant d'une population grandissante et du dynamisme de l'industrie hôtelière;**
- **L'exploitation des marchés pour les produits biologiques et de commerce équitable;**
- **La proximité du marché américain ainsi que le marché régional des Caraïbes et de l'Amérique latine;**
- **Les avantages découlant des accords commerciaux internationaux; et**
- **La topographie et le climat qui favorisent des saisons de croissance plus longues.**

Le gouvernement haïtien a identifié la relance et l'expansion des investissements agricoles comme étant des éléments essentiels pour le développement local et rural, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités commerciales aussi bien pour la production et le traitement à destination des marchés intérieurs et d'exportation.

Le CFI travaille en étroite collaboration avec l'Unité de promotion de l'investissement privé dans la secteur agricole (UPISA) au sein du Ministère de l'Agriculture afin de fournir le soutien et les informations techniques appropriés aux investisseurs désireux de développer des activités agricoles et agroalimentaires en Haïti.

Outre les bananes, le cacao, le café, la mangue et le sisal, qui sont examinés de façon détaillée plus loin, les priorités pour les investissements privés comprennent:

- La canne à sucre et ses produits dérivés,
- Les racines et tubercules,
- Les céréales (maïs, sorgho, riz),
- Les produits maraîchers comme les pois d'Angole, tomates, concombres, poivrons, aubergines et gombos,
- Les fruits comme les avocats, agrumes, noix de cajou, tamarins, et noix de coco,
- L'apiculture,
- Les poulets (avec une demande intérieure de 200 millions de dollars US par an),
- Les œufs (avec une demande intérieure de 400 millions d'œufs par an),
- L'aquaculture.

En tant que plate-forme pour les exportations, Haïti jouit de plusieurs avantages: La proximité des États-Unis permet aux producteurs de faire parvenir rapidement les produits agricoles sur les marchés américains. De plus, faisant partie des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), Haïti bénéficie d'un accès préférentiel en franchise de droits et hors contingent au marchés de l'Union européenne pour la plupart des produits. Selon le Système de préférences généralisées (SPG), Haïti jouit aussi des avantages du commerce international conformément aux règles de l'OMC, y compris pour les produits agricoles. L'Accord de Bali contribue à promouvoir la croissance de l'accès en franchise de droits et hors contingent d'Haïti conjointement avec d'autres pays moins avancés dans le monde.



Outre les possibilités commerciales sur les marchés des exportations, il y a aussi un potentiel considérable un marché intérieur en expansion. La population nationale de 10 millions d'habitants augmente et le pays s'urbanise. Alors que la croissance économique se concrétise et conduit à une augmentation des emplois et du pouvoir d'achat urbain, la demande de produits alimentaires et de produits agricoles de meilleure qualité et en plus grande quantité est destinée à augmenter.

Parmi les autres avantages haïtiens, il y a la topographie et le climat du pays, qui s'associent pour créer une variété de microclimats. Ceci signifie, par exemple, que la culture de la mangue destinée à l'export s'étend sur une saison de cinq mois en comparaison aux saisons de récolte de mangues qui durent deux ou trois mois dans les pays concurrents.

Les zones d'Haïti typiquement vulnérables aux catastrophes naturelles bénéficient désormais d'un système d'alerte précoce, de cartes de risques et de plans d'évacuation qui aident à protéger les productions agricoles dans 32 municipalités situées dans 13 bassins à risque élevé.

LE CAFE

Cela fait plus de 200 ans qu'Haïti possède une tradition de la culture du café et de l'arabica en particulier. Les conditions agro-écologiques favorisent la production de café biologique de qualité qui appelle à des prix élevés sur les marchés internationaux. Une grande partie, si ce n'est la totalité du café d'Haïti, est cultivée sans additif chimique.

Aujourd'hui, le pays produit environ 18 millions de kilos par an, cependant il vise à accroître cette quantité afin de servir le marché domestique - qui absorbe actuellement 65% de la production du pays - et d'augmenter les exportations.

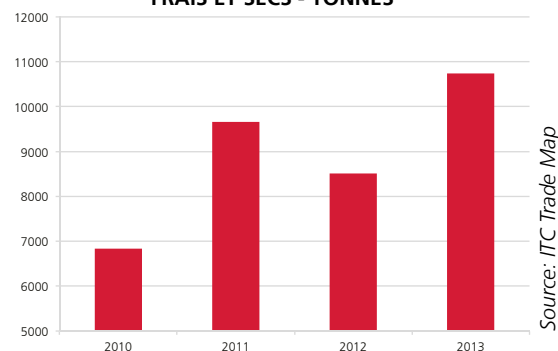
Alors que REBO et Geo Wiener sont d'importantes entreprises exportatrices de café, d'autres entreprises de plus petite taille font pénétrer le café haïtien sur de nouveaux marchés. Le café Selecto est actuellement en vente à Walmart, un important détaillant américain.

LA MANGUE

Haïti est l'un des gros producteurs de mangues au monde, avec environ 10 millions de manguiers. Il reste toutefois un énorme potentiel de croissance pour la production de mangues fraîches et séchées à Haïti, surtout si on considère la demande mondiale sans cesse croissante de ces produits.

Actuellement, seule 10% environ de la production est constituée de la variété exportable Madame Francis. Dans le but de faire face à cette contrainte et de servir le marché international, des initiatives ont été lancées pour améliorer les manguiers haïtiens existants grâce à des greffons et à l'introduction de nouvelles variétés d'arbres destinées à la production commerciale. De meilleures conditions de transport ont aussi permis de faciliter l'accès aux marchés.

LES EXPORTATIONS DE MANGUES, FRAIS ET SECS - TONNES



LE CACAO

Les fèves haïtiennes de cacao criollo sont cultivées sans additif chimique (il n'y a aucune présence de nuisibles ou de maladie dans le pays) et leur saveur exceptionnelle en fait un produit grandement prisé par les entreprises

de pâtisserie et par les chocolatiers haut de gamme de marques de chocolats de luxe. Étant donné que les plus grandes entreprises alimentaires s'engagent à s'approvisionner en cacao auprès de producteurs respectueux de l'environnement et que les artisans chocolatiers recherchent de nouvelles sources de cacao fin et aromatique, des niches commerciales vont continuer de se développer et Haïti peut répondre à cette demande de cacao biologique.

Actuellement, la plupart des fèves cultivées à Haïti sont vendues et exportées sous forme crue, non transformée et non fermentée qui ne répond pas aux volumes ou aux normes nécessaires pour établir des rapports constructifs avec des courtiers et leurs marchés. Les productions de faibles volumes ont entraîné de faibles rendements pour les producteurs et leurs coopératives.

Cependant, ceci est en train de changer. FECCANO (une fédération composée de six coopératives dans le Nord) et une coopérative à Grand'Anse produisent et exportent des fèves de cacao fermentées pour des acheteurs spécialisés et ils vendent également au géant REBO. Étant donné que ceci ne représente que 5% des exportations nationales, il est important de travailler avec des fermiers pour pouvoir fournir du cacao transformé et fermenté car ce marché représente une grande opportunité.

LA BANANE

La région de Léogane, juste au sud de Port-au-Prince, et la côte des Arcadins, à l'ouest, sont les zones de productions traditionnelles de bananes qui profitent de sols fertiles bien arrosés et d'un climat favorable.

Haïti a exporté des bananes jusqu'à la fin des années 1940, après quoi sa production n'a fourni que le marché local. Aujourd'hui, le gouvernement s'efforce d'augmenter la pro-

duction destinée à la consommation nationale et, en particulier, celle destinée à l'export.

Un certain nombre d'investissements sont déjà engagés. Haiti Originale, avec le soutien technique et logistique de Dole Food Company, monte, dans la région de Léogane, une opération de production et d'emballage, d'une valeur de 45 millions de dollars US, dans le but de fournir le marché intérieur et à l'exportation. Un autre développement, le projet de 27 millions de dollars US de la commune de Trou-du-Nord, qui rassemble plus de 3 000 fermiers haïtiens de différentes associations pour produire des bananes biologiques destinées à l'export.

LES HUILES ESSENTIELLES

Les huiles essentielles représentent l'une des exportations agricoles les plus importantes d'Haïti et ont été estimées à plus de 15,7 millions de dollars US en 2013.

Le département du nord d'Haïti possède des conditions climatiques et de terrains favorables à la production d'oranges amères, qui sont utilisées dans la fabrication du Grand Marnier et du Cointreau.

L'huile de vétiver, extraite à partir d'une graminée vivace, est utilisée à des fins médicinales, dans des produits cosmétiques et des parfums. Haïti est le plus gros exportateur d'huile de vétiver au monde et Agri-Supply Co. SA dans les Cayes étant le producteur le plus important.

LE SISAL

De la deuxième Guerre Mondiale jusqu'à dans les années 1970, le sisal représentait une récolte commerciale importante. Puis, suite à l'introduction des fibres synthétiques, Haïti a perdu de sa compétitivité. Des projets sont désormais engagés afin de ranimer les productions nationales de sisal et de produits de sisal. SISALCO, une entreprise haïtienne, en est un exemple. Elle s'emploie à accroître le rendement de Côtes-de-Fer, dans le Sud, là où est produite la majorité du sisal et à étendre la production à de nouvelles régions dans le nord et le nord-est d'Haïti. Son projet, d'une valeur de 5 millions de dollars US, prévoit une production de sisal sur 4 000 hectares, dont 1 000 travaillés par l'entreprise et les 3 000 autres par de petits producteurs, lesquels reçoivent une assistance technique et revendent leur produit semi-transformé à SISALCO. Grâce à sa nouvelle usine dans le parc industriel de Caracol, SISALCO va utiliser les fibres de sisal pour fabriquer des sacs de café pour REBO, ainsi que d'autres produits de sisal à destination d'un fort marché d'exportation en pleine croissance.

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)

Grâce à l'aide du groupe de la Banque mondiale et de partenaires locaux, le gouvernement haïtien a récemment lancé une nouvelle initiative ayant pour but d'élaborer un projet de loi relatif aux Partenariats public-privé (PPP). Le but de cette initiative est de s'appuyer sur les réglementations en vigueur et de systématiser le cadre juridique régissant les PPP afin d'améliorer la transparence, la prévisibilité et la facilité des processus d'établissement des PPP. De plus, cette nouvelle loi facilitera l'investissement dans des secteurs clés tels l'infrastructure, l'énergie et le transport.

La commission nationale des marchés publics (CNMP), placée sous la responsabilité du bureau du Premier Ministre, procède actuellement à la supervision des projets relatifs aux PPP à Haïti. Cependant, avec l'adoption d'une nouvelle loi, la responsabilité des PPP relèvera de l'Unité centrale de gestion de PPP du Ministère des Finances.

Parmi les PPP menés à bien récemment à Haïti, on trouve: Natcom (télécommunications), Haïti Originale (agriculture) et le Parc Industriel de Caracol.





INTRODUCTION

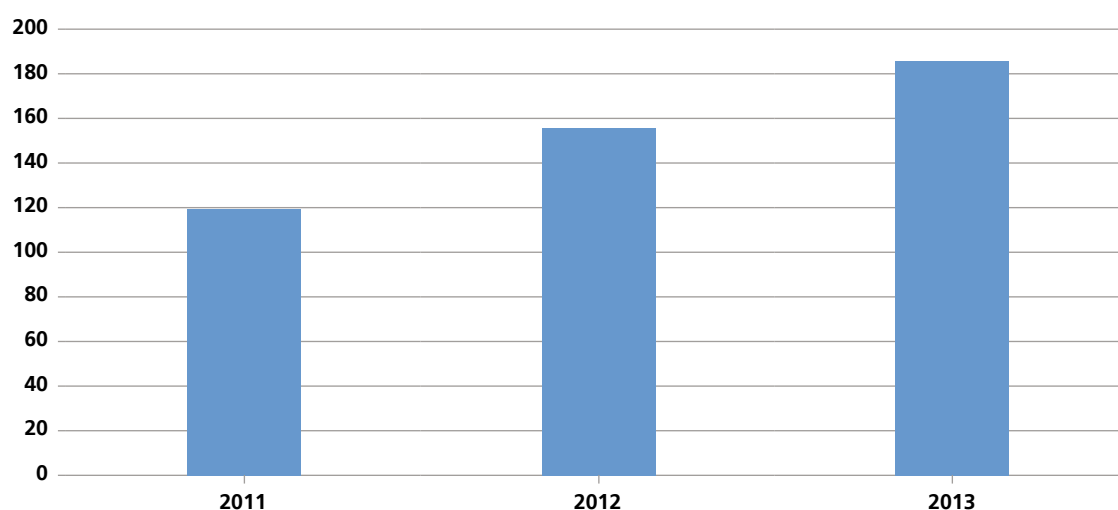
Un des objectifs premiers d'Haïti consistent à améliorer de manière continue le commerce et le climat des investissements. À ce jour, le succès est clairement représenté aussi bien par l'augmentation considérable des Investissements Directs Étrangers (IDE) au cours des trois dernières années (voir le diagramme ci-dessous) que par le nombre d'entreprises importantes qui choisissent d'investir en Haïti. Heineken, Marriott et Digicel représentent seulement une partie des entreprises qui ont vu les possibilités qu'Haïti à offrir.

Le Centre de facilitation des investissements accompagne les investisseurs tout au long de leur processus d'investissement: de l'intérêt initial jusqu'à dans les moindres préoccupations survenant après l'établissement du projet. Grâce à l'aide de la Banque interaméricaine de développement, de l'Agence de Développement des Exportations des Caraïbes et de l'Union Européenne, le CFI voit une amélioration rapide de ses meilleures pratiques dans tous ses domaines d'activité.

De même, la Commission présidentielle de réforme du Droit des Affaires et l'unité Doing Business, présente au sein du Cabinet du Premier Ministre, concentrent leurs efforts sur l'amélioration continue de la place d'Haïti dans le classement Doing Business établi par la Banque mondiale.

Cette section fournit un bref aperçu du climat en matière d'investissement et souligne certaines des initiatives gouvernementales visant à faire de ce pays une destination de plus en plus attrayante pour les entreprises.

ENTRÉES D'IDE (MILLIONS DE DOLLARS USD)



Source: BRH

LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Le gouvernement haïtien reconnaît qu'il va falloir du temps pour pouvoir passer de la phase d'aides d'urgence faisant suite au tremblement de terre à celle d'une reprise et d'une croissance durables. Il s'engage à accomplir cette transition au moyen d'un vaste ensemble de mesures destinées à stimuler une croissance à long terme et de réduire la pauvreté. Ces mesures figurent dans son Plan d'action pour le relèvement et le développement national d'Haïti qui a été mis en place après le tremblement de terre et a été approuvé par la communauté internationale des organismes donateurs et des institutions financières. Il est clair que la croissance économique doit passer par un secteur privé productif et dynamique.

Le Plan d'action vient compléter l'objectif du gouvernement qui consiste à accomplir des progrès sur des questions de fond dans cinq domaines prioritaires (ou les cinq E), à savoir: (1) l'état de droit avec une amélioration de l'application des lois grâce aux capacités accrues de l'administration publique ; (2) l'enseignement pour tous ; (3) l'emploi, par la construction d'infrastructures essentielles de base ainsi que par la création d'un environnement favorable aux entreprises ; (4) l'environnement, y compris la réhabilitation de l'environnement et le régime foncier ; (5) l'électricité, en soulignant la nécessité de mesures permettant d'améliorer la production et la distribution.

En plus de ces cinq domaines, le gouvernement a identifié quatre zones prioritaires ou pôles de développement afin de diversifier et décentraliser l'activité économique de la région de Port-au-Prince. Ce sont : (1) le nord de Port-au-Prince dans la région de Cabaret ; (2) le Cap Haïtien et la région nord ; (3) Hinche et le Plateau Central, Gonaïves, St. Marc et la Plaine de l'Artibonite ; (4) Les Cayes, Jacmel, et les régions environnantes dans le sud.

Dans le but de promouvoir le développement de ces régions et de Port-au-Prince, le gouvernement encourage la création et le développement de parcs industriels, de même qu'il offre des mesures incitatives pour la création de zones franches. Ces parcs et zones sont destinés à permettre de catalyser la croissance économique en développant l'infrastructure et la surface de production disponible dont le pays a besoin pour soutenir les activités commerciales.

Outre ces initiatives, Haïti a créé plusieurs institutions dédiées à l'amélioration du climat d'investissement pour le secteur privé. En 2011, par exemple, le président Martelly a créé le Conseil consultatif présidentiel sur le développement économique et l'investissement (CCPDEI), comprenant d'éminentes personnalités du monde politique public national et international. Puis, en 2012, le président Martelly a créé la Commission présidentielle de réforme du droit des affaires et l'a chargée d'améliorer le cadre juridique afin d'encourager les investissements locaux et étrangers. De plus, en 2012, le Premier Ministre a créé un Conseil pour le développement économique et social (CDES), qui a pour but d'offrir des conseils sur la manière de simplifier les procédures administratives et de promouvoir l'investissement privé.

LES PARCS INDUSTRIELS ET LES ZONES FRANCHES

Localisation des parcs industriels et des zones franches:



Haïti a accueilli favorablement le développement de zones franches et de parcs industriels publics et privés car il permet aux entreprises de réaliser des bénéfices nets qui découlent des investissements dans le pays. Les entreprises situées dans ces parcs et zones ont la possibilité d'optimiser leurs coûts opérationnels en bénéficiant des différents avantages, y compris une procédure de dédouanement accélérée, des coûts de transport réduits lorsque les zones et parcs sont situées à proximité de ports et aéroports, des services d'approvisionnement en eau et en énergie meilleur marché et plus fiables, la disponibilité de bâtiments d'usines à vendre ou à louer, et l'accès à des installations de stockage et d'entreposage. Les cadres juridiques spécialisés, qui s'appliquent aux zones franches et aux services commerciaux disponibles dans un certain nombre de parcs et de zones, simplifient les procédures de création et d'exploitation d'entreprise. Cette section présente certains parcs et zones d'Haïti qui illustrent les activités qu'ils appuient et les possibilités qu'ils offrent.

LES PARCS INDUSTRIELS

» LE PARC INDUSTRIEL DE CARACOL

Le Parc industriel de Caracol (PIC), le plus grand parc industriel des Caraïbes, se situe dans le nord-est d'Haïti. C'est une installation de 250 hectares qui est destinée à un usage mixte et à l'industrie légère. Inauguré en octobre 2012, le PIC a été largement applaudi par la communauté internationale des investisseurs, comme étant un projet emblématique permettant d'ouvrir de nouvelles possibilités d'investissement en Haïti. Le parc, qui appartient à l'État, a été construit grâce au financement de la BID et est géré par SONAPI. À la fin de l'année 2014, le PIC employait 5 300 personnes et environ 20% de la surface totale était construite. Il reste encore beaucoup de place pour de futures expansions.

Le PIC offre une infrastructure et des services essentiels aux entreprises, dont une centrale électrique opérationnelle de 10 MW, des services de téléphonie cellulaire et à large bande fournis par des opérateurs nationaux, l'accès à un aquifère, des installations de traitement des eaux usées et l'évacuation des déchets solides. Le PIC possède également des bâtiments industriels ultramodernes et fournit des hébergements pour de séjours prolongés sur place à l'intention de cadres et dirigeants. Les autres services aux entreprises comprennent un dédouanement sur place et une flotte de près de 40 autobus, gérée par la SONAPI, pour transporter les employés entre le PIC et les communes environnantes.

L'emplacement du PIC est primordial aussi bien pour les entreprises exportatrices que pour celles axées sur la consommation intérieure. Les employés bénéficient du fait que le parc:

- Est proche des principales agglomérations dans le couloir nord, s'étendant du Cap Haïtien à Ouanaminthe;
- Est situé à moins de 5km de la nouvelle Université de Limonade disposant d'un bassin de 4.000 Haïtiens universitaires multilingues;
- Possède un accès facile à l'aéroport du Cap Haïtien, qui se trouve à moins de 30 minutes du parc et propose six vols quotidiens pour Port-au-Prince (25 minutes) et deux pour Miami (90 minutes de vol); et
- Est situé à moins de 30 minutes du port du Cap Haïtien, qui a deux départs hebdomadaires pour Port Everglades (Miami, Floride), un voyage de trois jours.

Un bon réseau routier renforce la connectivité du PIC dans la région ainsi que vers Port-au-Prince et la République dominicaine (Pour en savoir plus sur l'infrastructure de transport à Cap Haïtien, reportez-vous à la section sur l'infrastructure).

L'un des locataires du PIC est l'entreprise de textile coréenne SAE-A Trading, un locataire pilier, qui a l'intention d'employer 10.800 personnes d'ici 2017, faisant de l'entreprise l'un des plus importants employeurs d'Haïti. Peintures Caraïbes, un fabricant de peinture haïtien et une filiale nationale de Sherwin-Williams, emploie actuellement environ 100 personnes et prévoit d'accroître sa production. Axé à l'origine sur le marché local, il est prévu qu'il utilise le PIC pour ses exportations vers d'autres pays des Caraïbes. SISALCO, un fabricant de produits de sisal ; Kaitec GaMa Enterprises, une entreprise de montage de meuble; et UB Fragrances, un fabricant de parfums font également partie des locataires du PIC.

Dans le PIC, les bâtiments se louent pour 2,75 dollars US par mètre carré par mois. Des terrains peuvent également être loués et aménagés par des investisseurs autofinancés ayant des besoins particuliers et souhaitant personnaliser leurs locaux tout en tirant partie de l'infrastructure disponible du PIC.

» **PARC INDUSTRIEL METROPOLITAIN (PIM)**

Le Parc Industriel Métropolitain (PIM), appartenant à l'État et adjacent à l'aéroport international de Port-au-Prince, a été créé au début des années 1970. Après une récente expansion, le PIM possède désormais plus de 50 bâtiments occupant un terrain de 206.000m² et prévoit des agrandissements supplémentaires.



La priorité du PIM est de louer des espaces aux industries de main d'œuvre orientées vers l'exportation, ce qui explique pourquoi les entreprises situées dans le PIM sont des fabricants de vêtements.

» **SHODECOSA**

Le parc d'affaires SHODECOSA offre un espace couvert de plus de 186.000m² et qui est bien placé entre le port et l'aéroport de Port-au-Prince. En activité à Port-au-Prince depuis 1979, SHODECOSA accueille actuellement des fabricants de produits divers et de vêtements comme Caribbean Island Apparel. Cette dernière possède une usine qui emploie 1.700 travailleurs et produit des biens pour le marché américain.

SHODECOSA offre à ses locataires une importante infrastructure de stockage et suffisamment de place pour les entreprises manufacturières nécessitant une main-d'œuvre importante. Le parc cherche aussi à minimiser les coûts de démarrage des nouvelles entreprises et les coûts de production fixes en s'assurant que les coûts d'acquisition et de construction restent faibles. En outre, SHODECOSA offre notamment des services de sécurité intégrée et efficace, des conseils juridiques pour l'incorporation et des services administratifs adaptés aux besoins propres des clients.

Parmi les parcs industriels d'Haïti, on trouve également le parc Unibank et le parc de Fatima Group.

» **LE PARC HISPANIOLA**

Le Parc Hispaniola (HINSA), situé dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, jouit des avantages d'un parc industriel. En 2011, une centrale électrique (E-Power) de 30 MW a ouvert dans le parc. La centrale électrique a été développée par un consortium d'investisseurs haïtiens et coréens et soutenue par la SFI et la FMO. La fourniture d'une énergie fiable repré-

sente un avantage significatif pour les industries énergivores qui requièrent la proximité de Port-au-Prince.

LES ZONES FRANCHES

Les zones franches, qui sont régies par la Loi portant sur les Zones Franches de 2002, sont des régions géographiques dans lesquelles on applique des régimes particuliers concernant les douanes, l'immigration et la taxation afin de faciliter le commerce pour les entreprises en activité dans ces zones.

Le gouvernement approuve et encourage la création de nouvelles zones franches. Celles-ci peuvent être instaurées par des investisseurs privés ou des partenariats public-privé avec l'autorisation du Conseil National des Zones Franches conformément à la Loi portant sur les Zones Franches. Il existe des incitations fiscales destinées aux promoteurs et opérateurs d'une zone franche.

» **LA ZONE FRANCHE INDUSTRIELLE DE LAFITO**

La zone franche industrielle de Lafito est une zone d'exploitation privée qui devrait ouvrir en 2015. Elle fournira 100.000m² d'espace de fabrication et les infrastructures connexes comprenant un réseau de fibre optique, une installation d'entreposage de données sécurisées et une puissance électrique fiable de 25 MW à des prix concurrentiels. Située à un kilomètre du nouveau port privé international de Lafito, près de Port-au-Prince (Pour plus de détails reportez-vous à la section sur l'infrastructure), la zone franche industrielle de Lafito fournira aux exportateurs une base compétitive sur laquelle ils pourront opérer.

» **LA COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

La Compagnie de développement industriel (CODEVI), une zone franche créée en 2002, est détenue et exploitée par Grupo M, une

entreprise dominicaine verticalement intégrée de fabrication de vêtements. Le parc, à Ouanaminthe, une ville sur la frontière entre Haïti et la République dominicaine, possède 371.600m² d'espace, dont 41.800m² ont été développés en bâtiments industriels. La CODEVI offre à ses locataires un approvisionnement en électricité, des services de voix et de données, un centre de recrutement et de formation, une cafétéria et un espace de loisirs.

La CODEVI a été initialement financée par la SFI. Après le tremblement de terre, le Fonds de développement économique Soros (SEDF) a investi 3 millions de dollars US. Le SEDF s'est également associé à Citibank dans un projet de subvention dans le but de fournir une formation professionnelle aux ouvriers et à l'encadrement. Grâce à un excellent transport routier et à un bon accès au port de Puerto Plata, les usines de la CODEVI produisent des vêtements pour Levi's, JC Penney et American Eagle, entre autres. Le parc emploie désormais plus de 7.000 personnes. Ce nombre devrait encore augmenter, suite au projet de construction de deux bâtiments d'environ 7.400m² chacun, destinés au blanchissage, aux opérations de sérigraphie et aux finitions. La CODEVI possède assez d'espace pour continuer à accroître le nombre d'unités de production.

» **LES PALMIERS**

La zone franche des Palmiers à Carrefour, Port-au-Prince, a été développée en 2012 par un groupe d'investisseurs locaux moyennant 8 millions de dollars US. Elle a pour locataire l'entreprise coréenne U-Jin Textiles, qui fabrique des vêtements pour Target et emploie actuellement environ 1.000 personnes.

» **LA SIDSA (SOCIETE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT S.A.)**

La zone franche de la SIDSA, située à Tabarre, a été établie récemment et héberge Val D'Or Apparel Manufacturing, LXJ (Toms Shoes), Carton d'Haïti et Textiles Youm Kwang S.A.. La zone a environ 19 000m² de surface de production repartis sur deux bâtiments et le nombre d'emploi devrait atteindre les 2 000 dans un futur proche.

D'autres zones, comme la zone franche de RHEA et la zone franche de Quisqueya, la zone franche de Handxom et la zone franche de WIN sont en cours de développement. Ces zones franches sont également réglementées par la Loi portant sur les Zones Franches.



LA MAIN D'ŒUVRE

L'un des atouts principaux d'Haïti réside dans sa population. C'est un pays jeune de plus de 10 millions d'habitants, dont 65% est âgé de moins de 30 ans. Réputée pour son énergie, sa flexibilité, son assiduité et sa facilité à être formée, cette main-d'œuvre multilingue peut être mobilisée rapidement pour répondre aux demandes de secteurs à forte croissance, comme l'EPA, le tourisme, la fabrication de vêtements, l'agroalimentaire et la fabrication de produits électroniques.

La demande d'emploi et le désir de travailler sont forts. La main-d'œuvre est stable. Les directeurs d'usine font état de faibles taux d'absentéisme (2%) et de roulement de personnel (entre 4% et 5% par an). Un faible absentéisme est un facteur qui aide à atteindre les objectifs de production et le faible taux de roulement encourage à investir dans des programmes de formation du personnel.

L'ENSEIGNEMENT

Par la Constitution de 1987, l'État garantit aux Haïtiens le droit à un enseignement primaire gratuit et adéquat. Cependant, le système d'éducation haïtien est actuellement dominé par des écoles privées, dont la plupart sont gérées comme des organisations à but lucratif.

Après la maternelle, les élèves reçoivent un enseignement de base pendant neuf ans qui est récompensé par un Brevet d'études. L'enseignement secondaire consiste en quatre ans de scolarité qui sont sanctionnées par le Baccalauréat. Après leur enseignement de base, les élèves ont la possibilité de suivre une formation professionnelle ou un apprentissage.

L'Université d'État d'Haïti, l'École Supérieure d'Infotronique d'Haïti, l'Université Notre Dame d'Haïti, et l'Université Quisqueya font partie des universités d'Haïti les plus reconnues.

UN ENGAGEMENT ENVERS L'AMÉLIORATION

Le gouvernement mène actuellement un projet de plusieurs années, qui a pour but d'assurer un système d'enseignement public, gratuit, bien géré et accessible à tous les enfants, afin de fournir des services sociaux et des services d'éducation de qualité. Le plan concerne tout le système d'enseignement, aussi bien public que privé, allant du développement de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur. Il a pour objectifs spécifiques, un enseignement libre et universel des niveaux 1 à 6 d'ici la fin 2015, puis des niveaux 1 à 9 pour 2021.

Des résultats probants sont déjà visibles: En 2014, 1,4 million ou 88% des enfants âgés de 6 à 12 ans ont bénéficié d'un enseignement gratuit, un chiffre en progression comparé au 44% de 2006.

Les investisseurs sont particulièrement intéressés par la création d'un système de gestion intégré du secteur avec une forte participation du secteur privé et par une augmentation du nombre de programmes de formation et d'enseignement professionnel de manière à répondre aux demandes du marché.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Afin de renforcer les compétences de la main d'œuvre de différents domaines, les secteurs publics et privés investissent dans la formation professionnelle.

D'un intérêt particulier pour l'industrie du textile et de la confection: on peut relever par exemple, l'annonce en 2014 par KOICA, l'agence de coopération internationale coréenne, qu'elle allait investir 3,5 millions de dollars US dans un centre de formation dans le domaine de la confection, qui sera situé dans le Parc Industriel de Caracol. Le centre formera des travailleurs non-qualifiés pour répondre aux demandes de main d'œuvre de l'industrie du vêtement et pour garantir la disponibilité des ressources humaines correctement formées. De même, grâce à l'aide de l'entreprise de textile et de vêtements, SAE-A, 20 jeunes professionnels Haïtiens, de la région environnante du Parc Industriel de Caracol, ont terminé une formation en gestion de six mois au Nicaragua.

Dans le secteur du tourisme, l'École Hôtelière d'Haïti, créée en 1954, forme des jeunes gens aux carrières de l'industrie hôtelière. Étant donné que le tourisme fait partie de l'un des secteurs prioritaires, le Ministère du tourisme accroît ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle. En 2013, l'Institut national de formation en hôtellerie et tourisme (IFORHT) dans le Sud a ouvert ses portes et l'ensemble des élèves s'élevait à 200 en 2014.

L'INFRASTRUCTURE

Un important programme d'investissement en infrastructures, financé par des ressources nationales et internationales, a été amorcé en vue d'améliorer le transport, l'énergie et les communications d'Haïti, aussi bien intérieure qu'extérieure. Ce programme tend, non seulement à remplacer les infrastructures détruites suite au tremblement de terre de 2010 et autres catastrophes naturelles récentes, mais aussi à créer de nouvelles infrastructures qui répondront aux besoins de cette économie croissante.

LES ROUTES

Le transport terrestre est le moyen de transport intérieur principal pour les passagers et les biens, ainsi que pour le commerce avec la République dominicaine. Le réseau routier national comprend 3.608 km, dont 950 km de routes principales reliant les grandes villes ensemble (routes nationales - RN), 1.315 km de routes départementales ou secondaires et 1.343 km de routes rurales. Plus de 700 km de routes ont été construites et rénovées au cours des cinq dernières années, permettant ainsi aux villes principales d'être reliées ensemble par un puissant réseau de routes pavées.

Plusieurs initiatives de grande importance ont été amorcées pour renforcer les réseaux routiers essentiels. Par exemple, de récentes améliorations ont été faites sur la RN1, qui relie Port-au-Prince à la deuxième plus grande ville haïtienne, Cap Haïtien. Une modernisation complète de la RN1 doit être terminée d'ici 2018. Autre grand projet: la modernisation et le revêtement de la RN7, entre les capitales départementales sud des Cayes et de Jérémie et leurs régions agricoles respectives dans les départements du Sud et les départements de Grand'Anse.

En outre, le gouvernement met l'accent plus généralement sur le renforcement des capacités d'entretien des routes du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC).

LES AEROPORTS

L'aéroport international principal d'Haïti, l'Aéroport International Toussaint Louverture (AITL) à Port-au-Prince, offre des vols directs internationaux vers quatre villes américaines (Miami, Fort Lauderdale, New York, et Atlanta), le Canada, la ville de Panama, et Paris via la République dominicaine et la Guadeloupe. Il existe aussi un vaste réseau de vols vers des villes d'Amérique latine et des Caraïbes. Environ 20 compagnies aériennes opèrent de l'AITL avec plus de 230 vols internationaux vers 16 villes par mois.

Grâce à sa classification de classe II, l'AITL peut accueillir de gros avions de transport. Le nombre de passagers arrivant à l'AITL a presque doublé depuis 2005. Il dépasse même largement plus d'un million de voyageurs par an.

Environ 15 millions de dollars US sont consacrés à la rénovation en cours des installations aéroportuaires de Port-au-Prince. En plus d'une nouvelle aérogare d'arrivée, inaugurée à la fin 2013, un plan directeur est en phase de développement pour la modernisation complète de l'AITL et l'accueil, selon les prévisions, d'un nombre croissant de passagers aériens.

L'aéroport International Cap Haïtien a également été modernisé. L'inauguration officielle a eu lieu le 2 octobre 2014 et la première arrivée étant un vol d'American Airlines en provenance de Miami. La construction d'une nouvelle piste d'atterrissage et d'une aérogare, un projet de 60 millions de dollars US, représente une intervention stratégique car elle transforme les perspectives d'accès international pour le nord d'Haïti et la connectivité vers les États-Unis et plus loin encore. L'aéroport permet un accès rapide aux parcs industriels de Caracol et CODEVI, situés dans les zones franches dans la région nord-est. Il facilite l'accès des touristes qui désirent visiter La Citadelle, Sans Souci et d'autres endroits touristiques très prisés.

La construction et la modernisation d'autres aéroports (Les Cayes et Île-à-Vache) sont en cours. Ils font partie de l'infrastructure touristique qui va permettre aux voyageurs internationaux de se rendre directement aux installations touristiques en cours de développement dans la région sud.

LES PORTS MARITIMES

Les principaux ports de mer d'Haïti se situent à Port-au-Prince et Cap Haïtien.

Le port de Port-au-Prince est actuellement le premier port pour le trafic de conteneurs et de marchandises fractionnées générales, et il est doté de quais et d'entrepôts spécialisés. Le port maritime de Port-au-Prince voit un trafic de marchandises de près d'un million de tonnes par an. Une entreprise internationale effectue actuellement la rénovation, chiffrée à 69 millions de dollars US, d'un des quais principaux, dont un nouveau débarcadère de 410m.

La décision récente de moderniser le port de mer du Cap Haïtien signifie qu'Haïti bénéficiera bientôt d'un port rénové sur la côte nord pour desservir les installations de production situées dans le Parc Industriel de Caracol. En

août 2014, le gouvernement Haïtien a annoncé un plan de rénovation de 65 millions de dollars pour le port de Cap Haïtien. Jusqu'à ce jour, une grande partie des marchandises du Cap Haïtien est distribuée par l'intermédiaire des ports de la République dominicaine.

Haïti va bientôt pouvoir rajouter un port à son actif, le Port Lafito, une installation portuaire privée, qui sera entièrement opérationnelle en 2015. Le port Lafito est une filiale du groupe GB qui est géré par SSA Marine. Il s'agit d'un terminal et un port "greenfield" polyvalent pour les navires classés comme Panamax qui traiteront des marchandises conteneurisées et en vrac.

D'importantes compagnies maritimes comme Maersk Sealand, Seaboard Marine, Antillean Marine, et Evergreen sont déjà présentes en Haïti. Les transporteurs aériens de fret, FedEx, DHL, UPS, et Amerijet sont également présents.

L'ELECTRICITE

Le secteur de l'électricité, en particulier l'énergie renouvelable, a un besoin énorme d'investissements, provenant aussi bien des secteurs publics que privés. Actuellement, Haïti souffre d'une capacité de production de puissance installée insuffisante de 313 MW, dont seulement 60% est stable. La demande actuelle en énergie en Haïti est estimée à environ 500 MW dans tout le pays.

Il n'y a pas de réseau de distribution publique, l'électricité étant fournie par la compagnie d'électricité nationale (Électricité d'Haïti - EDH) et par des producteurs privés sur neuf réseaux à travers le pays. En complément à la production d'EDH, il existe trois producteurs d'énergie indépendants (E-Power, Sogener et Haytrac) qui génèrent ensemble 82 MW. Caracol produit sa propre électricité sur place et chacune des zones franches a également la possibilité de produire leur propre énergie.

Aujourd'hui, la plupart de l'énergie qui est produite, provient de fioul lourd ou de gazole. Néanmoins, suite à l'absence d'un réseau de distribution centralisé, il existe un potentiel considérable pour la production d'énergie renouvelable solaire, éolienne, hydroélectrique et de biomasse.

Il existe des opportunités d'investissement dans le secteur électrique, notamment dans les projets d'énergie renouvelable, étant donné l'énorme potentiel énergétique solaire, éolien et de biomasse d'Haïti. En termes d'énergie solaire, les ressources solaires d'Haïti sont particulièrement importantes et uniformes tout au long de l'année. Les grands consommateurs énergétiques, comme l'hôpital universitaire de Mirebalais, tirent leur énergie de panneaux solaires et peuvent redistribuer l'excès d'énergie dans le réseau de distribution local. Le secteur de l'énergie solaire devrait connaître des investissements substantiels dans les années à venir. De même, plusieurs sites, dont le Lac Azuéli à l'est de Port-au-Prince, se prêtent particulièrement bien aux projets d'énergie éolienne.

Outre la promotion de l'investissement dans l'énergie renouvelable, le gouvernement cherche aussi à moderniser et à améliorer les performances d'EDH. En juin 2014, il a lancé un appel d'offres international pour l'octroi d'une concession de production et de distribution d'électricité dans la région sud-est.

LES COMMUNICATIONS

Internet et les télécommunications se sont largement développés en Haïti grâce à d'importants investissements privés. En 2010, le fournisseur de services de télécommunications national a été privatisé et renommé Natcom, avec l'entreprise vietnamienne Viettel faisant l'acquisition de 60% des parts de la société du gouvernement haïtien.

Au cours des dix dernières années, Haïti a rapidement étendu son taux de pénétration du téléphone mobile pour atteindre 70% de la population en 2014. Digicel est un fournisseur prédominant dans la téléphonie mobile et il est également le concurrent principal de Natcom dans la fourniture de services téléphoniques et Internet.

Deux câbles sous-marins en fibres optiques s'étirent jusqu'à Haïti. Une connectivité E1 est fournie à des taux concurrentiels. À la fin de l'année 2014, on estimait à 2,6 millions les utilisateurs d'Internet, ce qui représente 25% de la population haïtienne. Et dans le domaine du haut débit mobile, Haïti a plus de 1,5 million d'abonnés, soit 15% de la population à la fin de 2014. Il y a cinq fournisseurs de services Internet (Digicel, Multilink, Hainet, Natcom, et Access Haiti).

LES ACCORDS EN MATIERE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENTS

Haïti est partie à différents accords internationaux en matière de commerce et d'investissements qui fournissent des avantages considérables aux entreprises faisant affaires dans le pays. Lesquels comprennent:

- Des accords visant à améliorer la disponibilité de l'assurance risques politiques et d'autres services et produits financiers;
- Les accords de l'OMC comprennent le Paquet de Bali de 2013, qui appuie l'accès en franchise de droits et hors contingent afin que les PMA puissent exporter vers les pays développés;
- D'autres accords commerciaux facilitent le commerce et l'investissement aussi bien dans la région du Bassin des Caraïbes qu'entre la région du Bassin des Caraïbes et d'autres pays et régions;
- Des traités bilatéraux d'investissement; et
- Des accords concernant le règlement des différends entre les investisseurs et les États et l'exécution des sentences arbitrales.

DES ACCORDS VISANT A FACILITER L'ASSURANCE RISQUES POLITIQUES ET D'AUTRES SERVICES FINANCIERS

» AGENCE MULTILATERALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS (MIGA)

Haïti est membre de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA) de la Banque mondiale. La MIGA garantit les investissements contre les risques non commerciaux, ce qui peut aider les investisseurs à accéder à des sources de financement à des conditions et des modalités bonifiées. Depuis sa création en 1988, la MIGA a délivré plus de 24 milliards de dollars US en assurance risques politiques pour de nombreux projets dans des secteurs très variés à travers le monde entier.

» SOCIETE AMERICAINE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS A L'ETRANGER (OPIC)

En 2013, le gouvernement haïtien a signé un accord sur l'incitation à l'investissement avec la Société Américaine de Promotion des Investissements à l'Étranger (OPIC) afin d'aider à catalyser l'investissement américain en Haïti. A l'instar de la MIGA, l'OPIC fournit aux investisseurs un accès à l'assurance risques politiques. Elle offre également des prêts et des garanties de prêts et elle encourage les fonds d'investissement privés. L'OPIC compte doubler son portefeuille en Haïti, de 76 millions de dollars US (en 2013) à 150 millions de dollars US.

» L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Haïti figure parmi les membres fondateurs du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et a rejoint l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 1996. Les accords de l'OMC régissent diverses questions relatives au commerce et à l'investissement, y compris la protection de la propriété intellectuelle, la non-discrimination des marchandises étrangères, les entraves techniques aux échanges et les réglementations sanitaires.

Il est important de souligner que compte tenu des décisions de la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC, organisée à Hongkong en 2005, et de la réunion de Bali en 2013 sur l'accès aux marchés des pays développés en franchise de droit et sans contingent pour les pays les moins avancés, Haïti est bénéficiaire d'accès préférentiels et unilatéraux à de nombreux marchés. Par exemple, l'exonération de lignes tarifaires des droits de douanes est de 98,6% pour le Canada et de 98,3% pour l'Union européenne. Pour ce qui est des États-Unis, alors que certains PMA bénéficient de l'exonération de 82,5% de lignes tarifaires, Haïti est le seul pays à bénéficier d'une exonération presque totale des lignes tarifaires américaines.

Les décisions de l'OMC conjointement avec les règles d'origine flexibles en vertu des lois HOPEII et HELP (voir la section ci-dessous Les préférences commerciales des États-Unis) offrent un environnement commercial particulièrement favorable aux investisseurs.

ACCORDS REGIONAUX - LA CARICOM ET LE CARIFORUM

Haïti est membre à part entière de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) depuis 2002 et elle s'efforce de remplir les conditions pour intégrer pleinement l'économie et le marché unique de la CARICOM, qui permettrait un accès aux économies des États membres de la CARICOM sans droits de douane et sans contingents.

Haïti est également membre du Forum des Caraïbes (CARIFORUM), qui est constitué des 15 membres de la CARICOM et de la République dominicaine.

LES ACCORDS DE LA CARICOM ET DU CARIFORUM AVEC D'AUTRES PAYS

La CARICOM a conclu plusieurs accords avec des États tiers, comme:

- Les accords-cadres sur le commerce et l'investissement avec les États-Unis;
- L'accord commercial avec le Costa Rica;
- L'accord commercial avec le Venezuela; et
- L'accord de coopération avec Cuba.

Le CARIFORUM a négocié un accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne. En 2009, Haïti a signé le CARIFORUM-EU APE. Le traité attend d'être ratifié par le Parlement haïtien.

L'ACCORD DE COTONOU AVEC L'UNION EUROPEENNE

En tant que membre du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), Haïti est également partie à l'accord de Cotonou entre l'Union européenne et les pays ACP. L'accord de Cotonou sert de cadre pour la coopération de l'Union européenne avec Haïti et les autres états ACP pour les questions économiques, sociales et de développement, y compris la coopération sur le développement de l'infrastructure et la promotion de l'investissement privé.

LES TRAITES BILATERAUX D'INVESTISSEMENT

Haïti a conclu plusieurs traités bilatéraux d'investissement (TBI) concernant la promotion et la protection d'investissements étrangers. Les accords sont actuellement en vigueur avec:

- » La France,
- » L'Allemagne et
- » Le Royaume-Uni.

DES ACCORDS CONCERNANT LE REGLEMENT DES DIFFERENDS ET L'EXECUTION DES SENTENCES ARBITRALES

» LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LE REGLEMENT DES DIFFERENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS (CIRDI)

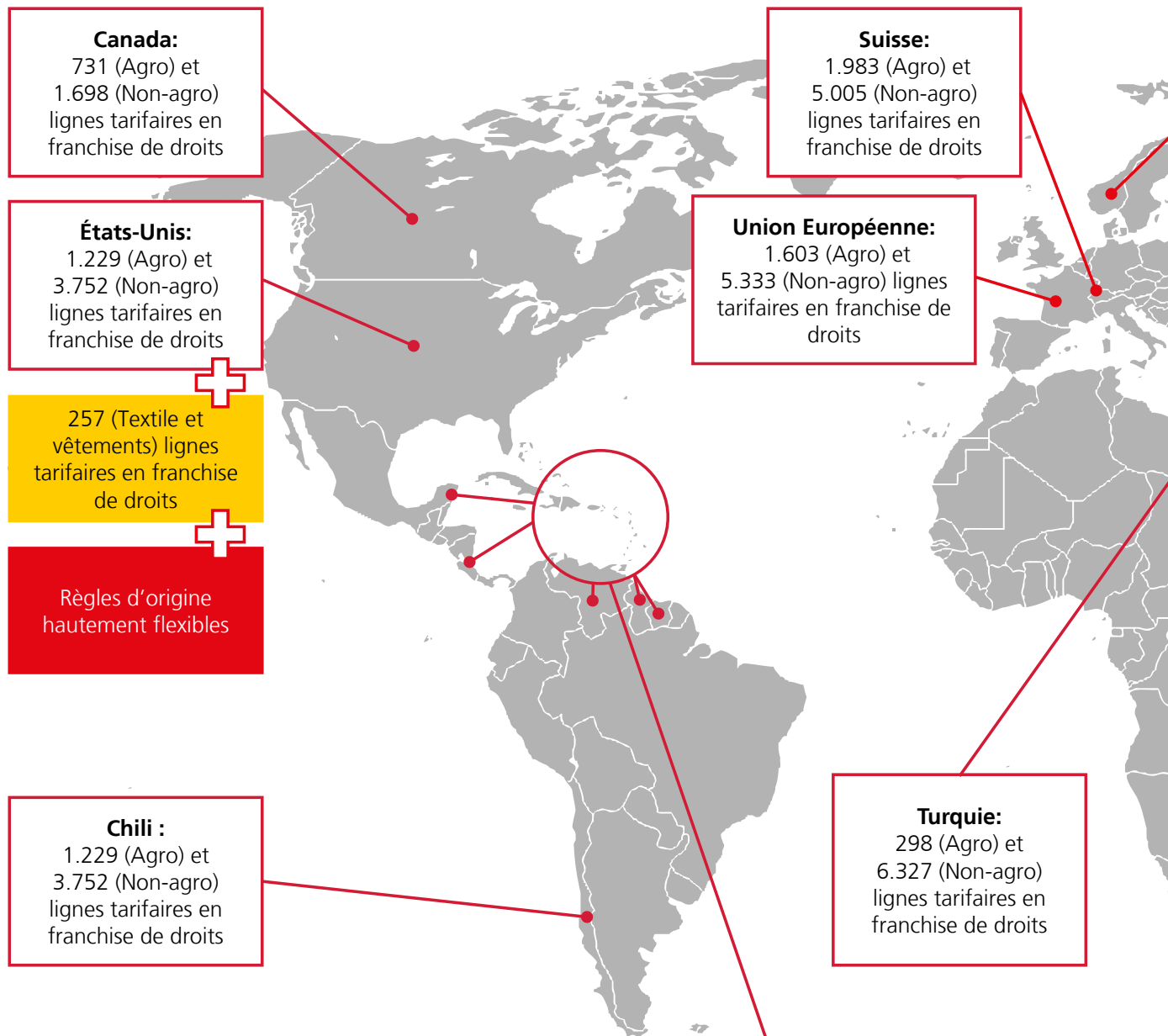
Le CIRDI est une institution internationale établie par la Convention pour le règlement des différends entre États et ressortissants d'autres États (le CIRDI ou la Convention de Washington). Le CIRDI facilite la conciliation et l'arbitrage des différends relatifs aux investissements internationaux entre États et investisseurs étrangers. La Convention du CIRDI aide aussi à garantir la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales émises pour régler les différends entre les investisseurs et les États.

Haïti a ratifié la convention du CIRDI le 26 novembre 2009.

» CONVENTION DE NEW YORK SUR LA RECONNAISSANCE ET L'APPLICATION DES SENTENCES ARBITRALES ETRANGERES (CONVENTION DE NEW YORK)

La Convention de New York est un traité qui aide à garantir l'efficacité et exécution des sentences arbitrales émises lors de l'arbitrage commercial international qu'il soit entre des parties privées ou entre des investisseurs et des états. Haïti est devenue partie à la Convention de New York en 1983.

LES PAYS ET BLOCS QUI ONT U OU UN ACCORD COMMERCIA



ACR ET ACP UTILISÉ:

- CARICOM + CARIFORUM
- ACP PMD
- CBTPA
- HOPE II & HELP

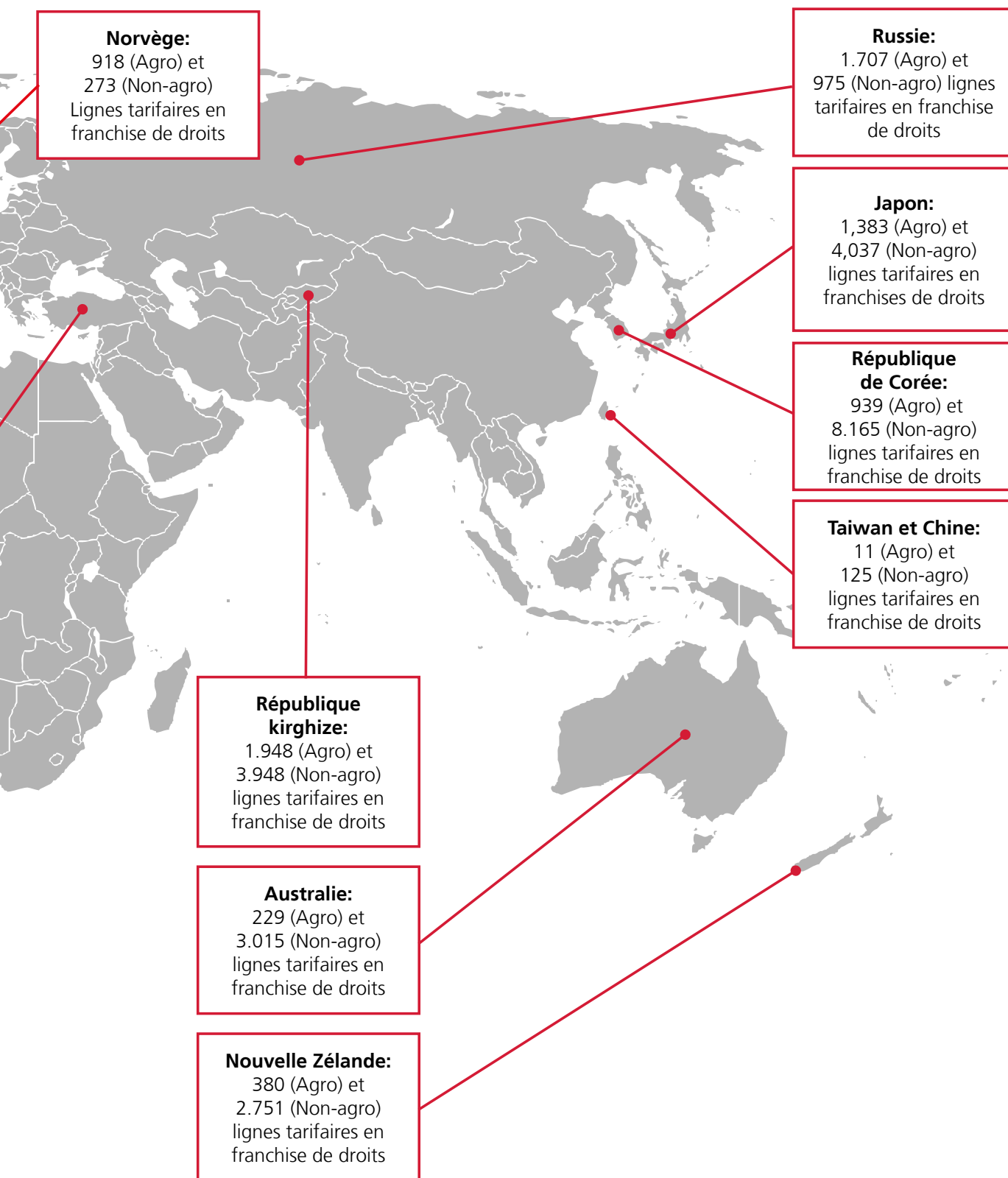
CARICOM

Intégration croissante avec la MEUC

Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et Les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago.

Plus Accords commerciaux avec le Venezuela, la Colombie, le Costa Rica, Cuba et la République dominicaine.
Plus un accords de partenariat économique avec l'UE

N ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AL PRÉFÉRENTIEL AVEC HAÏTI





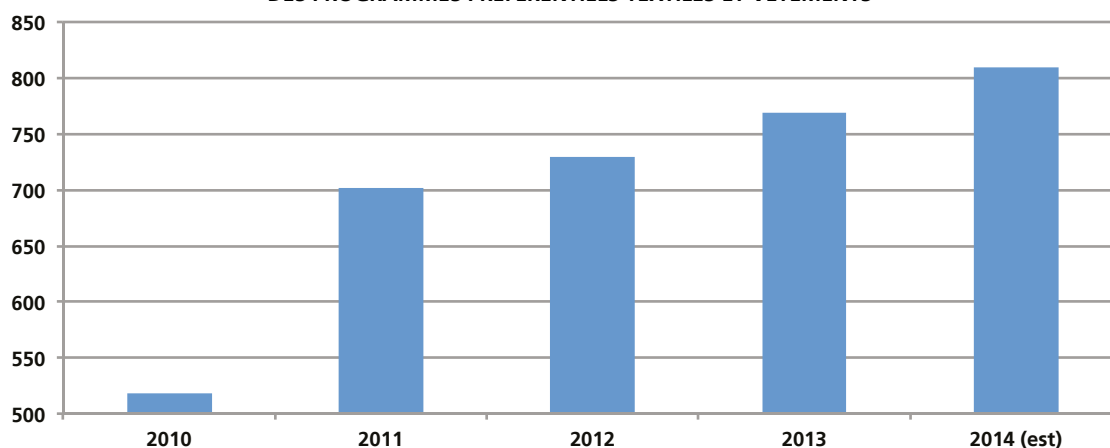
LES PREFERENCES COMMERCIALES DES ETATS-UNIS

Les États-Unis ont adopté quatre lois qui offrent à Haïti un immense avantage sur ses concurrents de l'industrie du vêtement. Elles sont: la loi sur les préférences commerciales du bassin des Caraïbes (CBTPA), la loi d'opportunité hémisphérique haïtienne à travers l'encouragement au partenariat (HOPE) de 2006, la loi HOPE de 2008 (HOPE II) et le Programme de relèvement économique d'Haïti de 2010 (HELP).

La plupart des préférences prévues par ces lois doivent prendre fin le 30 septembre 2020.

Grâce à ces programmes, les exportations haïtiennes de vêtements vers les États-Unis ont progressé régulièrement et devraient poursuivre cette expansion afin de tirer profit de l'accès en franchise de douane au marché des États-Unis.

**VALEUR DES IMPORTATIONS HAÏTIENNES À US CADRE
DES PROGRAMMES PRÉFÉRENTIELS TEXTILES ET VÊTEMENTS**



Source: OTEXA

CBTPA

La loi CBTPA a été adoptée initialement en 2000 et offre l'accès en franchise de douane au marché des États-Unis pour certains biens vestimentaires fabriqués en Haïti. Pour être éligibles aux préférences, les fils et tissus doivent provenir des États-Unis ou d'un pays bénéficiaire du Bassin des Caraïbes.

HOPE

La loi HOPE établit des préférences pour les vêtements au-delà de ceux prévus par la loi CBTPA. Il est important de souligner que c'est le premier programme pour les vêtements haïtiens qui permet une franchise de droits relative à certains vêtements entièrement assemblés, tricotés ou façonnés en Haïti, avec des fils ou des tissus provenant de n'importe quel pays.

HOPE II

HOPE II a étendu encore plus les préférences pour les vêtements et certaines marchandises textiles non vestimentaires, et a rallongé la durée de programmes de préférences préexistants.

HELP

La loi HELP a encore étendu et rallongé la plupart des préférences disponibles dans le cadre des lois CBTPA/HOPE/HOPE II au 30 septembre 2020.

MISE EN EVIDENCE DES PREFERENCES ACTUELLES

- L'accès en franchise de douane, avec quelques exceptions, jusqu'à l'équivalent de 70 millions de m² de vêtements tricotés et de 70 millions de m² de vêtements tissés sans considérer le pays d'origine du fil, du tissu ou des composants du moment que le vêtement soit entièrement assemblé ou façonné en Haïti. Une fois que la limite des 70 millions d'EMC est atteinte pour les vêtements tissés et tricotés, la limite passe à 200 millions d'EMC;
- La franchise de droits sur les vêtements entièrement assemblés ou façonnés en Haïti avec une valeur située entre 50% et 60% en provenance d'Haïti, des États-Unis, d'un partenaire membre de l'accord de libre-échange américain ou d'un bénéficiaire du programme de préférences ou une combinaison des deux. Cette préférence devrait prendre fin en 2018;
- La franchise de droits sur les vêtements tricotés ou tissés dans le cadre du programme d'autorisation d'importer "deux pour un": pour chaque deux EMC de tissu éligible (en provenance des États-Unis ou de certains pays partenaires commerciaux) utilisé pour produire des exportations d'Haïti à destination des États-Unis, un EMC de tissu non-éligible peut aussi être utilisé;
- La franchise de droits sur certains soutiens-gorge, bagages, couvre-chefs et sur certains vêtements de nuit; et
- L'autorisation pour les marchandises haïtiennes d'entrer aux États-Unis en franchise de droits si elles sont transportées soit directement d'Haïti ou par la République dominicaine.

L'Association des industries d'Haïti et le gouvernement d'Haïti, en association avec les membres du Congrès des États-Unis, s'emploient de manière active à prolonger à 2030 et étendre les lois HOPE et HELP.

De plus amples informations concernant ces programmes sont disponibles auprès du Bureau des textiles et de l'habillement du Ministère américain du commerce (OTEXA), <http://www.otexa.ita.gov/>.

VISAS ET PERMIS

La plupart des visiteurs n'ont pas besoin d'un visa pour entrer en Haïti et reçoivent un visa touristique à leur arrivée. Certains détenteurs de passeport étranger ont besoin d'un visa, y compris les ressortissants de la République dominicaine, de la Colombie et de Panama, mais seulement s'ils ne possèdent pas de visa ou de titre de séjour américain, canadien ou européen.

Les touristes peuvent séjourner en Haïti pendant 90 jours. Ceux qui restent plus longtemps doivent obtenir un permis de séjour de la Direction de l'immigration et de l'émigration.

Les étrangers qui travaillent plus de trois mois ou 90 jours doivent obtenir un permis de travail. Le CFI peut aider les investisseurs dans ces démarches si nécessaire.

LE LOGEMENT EN HAÏTI

LES HABITATIONS

Les étrangers et les investisseurs peuvent faire leur choix parmi une large sélection d'habitations. Les loyers varient de 200 dollars US par mois jusqu'à 5.000 dollars US par mois. Les prix de location varient en fonction des quartiers et des aménagements. Les zones principales de location à Port-au-Prince se situent à Bourdon, Delmas, Pacot, Frères, Pétion-Ville, Pélerin, Péguy-Ville, Juvénat, Laboule, Thomassin, Kenscoff et Montagne Noire.

LES HOTELS

Comme souligné dans la section sur le tourisme de ce guide, la région de Port-au-Prince est dotée d'une large gamme d'hôtels, y compris des chaînes hôtelières internationales et des hébergements de luxe locaux. De nombreux hôtels disposent de salles de réunion, de piscines extérieures, de centres de remise en forme et de spas. En 2014, le Ministère du tourisme a lancé le classement Hibiscus, accordant aux hôtels d'une à cinq fleur d'hibiscus, selon la qualité et les aménagements de l'établissement. De nombreux hôtels sont également présentés sur des sites Web comme www.tripadvisor.com avec des notes, des images et des critiques.

TELECOMMUNICATIONS / INTERNET

L'indicatif du pays pour Haïti est le 509 et le premier chiffre du numéro de téléphone indique s'il s'agit d'un portable (3,4) ou d'une ligne fixe (2). Les investisseurs peuvent obtenir des téléphones portables lors de courts séjours. Natcom et Digicel sont les deux compagnies les plus importantes.

La plupart des hôtels offrent un accès Wi-Fi gratuit. Un accès à Internet est également disponible dans de nombreux restaurants, cafés et bars.

Pour de plus amples informations sur les télécommunications et Internet en Haïti, veuillez-vous reporter à la section sur l'infrastructure.

LES BANQUES

Pour obtenir le meilleur taux de change, il est recommandé d'utiliser la gourde haïtienne plutôt que le dollar américain. Des distributeurs automatiques se trouvent dans différents endroits de Port-au-Prince et de Pétion-Ville. Sogebank possède des distributeurs automatiques dans certains hôtels, supermarchés et stations-services. Les distributeurs automatiques acceptent les cartes de débit Visa et Mastercard. La carte American Express est également largement acceptée.

LES TRANSPORTS

Les investisseurs peuvent louer des voitures auprès de plusieurs entreprises de locations de voiture à l'aéroport de Port-au-Prince. Parmi ces entreprises, on trouve: Hertz, Thrifty, Avis, Europcar, Budget, Secom, Dollar Rent-a-Car, ainsi que d'autres entreprises locales plus petites. Des taxis sont disponibles à l'aéroport. Une course aller-simple de l'aéroport à un hôtel dans Pétion-Ville revient à environ 50 dollar US.

Des vols charters et réguliers sont disponibles de Port-au-Prince vers des destinations intérieures comme Cap Haïtien, Les Cayes, Jacmel, Jérémie et Port-de-Paix.

LA SANTE

Les hôpitaux et les docteurs offrent des soins à tous les patients. Même si les services sont payés en liquide, de nombreux plans d'assurance santé internationale remboursent les frais.

Il existe de multiples options de soins en Haïti, certaines proposant des services de soins tertiaires avec la possibilité de diagnostics complexes. Les établissements hospitaliers sont en cours de modernisation afin d'offrir des centres d'excellence. Deux exemples:

L'HÔPITAL BERNARD MEVS:

L'hôpital Bernard Mevs de Port-au-Prince est un établissement de 50 lits qui offre une gamme de services spécialisés, dont des unités adulte et pédiatrie de soins intensifs, un service des urgences 24h/24 et 7j/7 et trois salles d'opérations ultramodernes. L'hôpital s'agrandit rapidement pour répondre à la demande de plus de 65.000 patients qui s'y rendent tous les ans, en ajoutant un service privé et d'autres lits dans son unité de soins intensifs (USI) en 2015. La relation à long-terme de l'hôpital avec l'Université de Miami et le projet Medishare permet d'employer beaucoup de personnel étranger faisant partie de programmes de résidence et en formation, dans le but d'accroître davantage sa capacité de personnel spécialisé en Haïti.

NOUVEAU PROJET:

Le nouveau projet de l'hôpital national de soins intensifs et de traumatologie de Port-au-Prince:

Une fois opérationnel, ce nouvel hôpital fournira des services de soins intensifs et de traumatologie dotés d'équipements et de services qui ne sont pas encore disponibles à Haïti. Il a été financé par le gouvernement haïtien et le secteur privé. Il se situera près de l'aéroport de Port-au-Prince.

Pour les évacuations médicales, Haiti Air Ambulance transporte en hélicoptère les patients dans un état critique vers l'établissement le plus approprié. Il organise aussi les transferts vers des hôpitaux américains ou dominicains lorsque la situation l'exige et les conditions le permettent.

LES ECOLES INTERNATIONALES

Haïti offre un large choix d'écoles internationales aussi bien en anglais qu'en français.

Par exemple : Union School, le Lycée Alexandre-Dumas , Quisqueya Christian School, Morning Star Christian Academy, The New American School, The New Victorian School et The Haitian Academy.

VIVRE EN HAÏTI

Haïti offre différentes activités culturelles et des loisirs pour le plus grand plaisir des personnes et des familles qui vivent et travaillent en Haïti. Le pays passe d'un événement culturel à un autre tout au long de l'année. Bien que le carnaval du mois de février soit l'attraction principale, d'autres événements populaires annuels, comme le Festival de jazz international de Port-au-Prince, la Haiti Fashion Week et des fêtes patronales (Fête Guédé) marquent également le calendrier des visiteurs et des habitants. De plus, des spectacles de danse, des représentations musicales et des expositions d'art sont disponibles tout au long de l'année et rendent la vie en Haïti extrêmement riche et active.

Il existe une myriade de possibilités de loisirs en plein air : Faire de la randonnée dans des montagnes rafraichissantes, bronzer sur des plages sauvages, faire de la plongée sur des récifs de corail ou nager à Saut-d'Eau (une grande chute d'eau et un lieu important de pèlerinage vaudou), le tout à une heure et demie de voiture de la capitale. Au cours d'un week-end, il est possible de visiter la ville de Jacmel, la capitale artistique d'Haïti, les sites historiques autour du Cap Haïtien, la République dominicaine ou Miami.

De nombreuses piscines, salles de gym et de sport sont disponibles. Il existe aussi des groupes de randonnée, de course à pied et même un groupe de Frisbee ultimate.

Pour dîner, Haïti dispose d'une large gamme de restaurants, allant de la cuisine haïtienne à la cuisine européenne et asiatique haut

de gamme. Si on veut cuisiner chez soi, des supermarchés modernes offrent une large gamme de produits locaux et importés.

Comme le montrent ces exemples, Haïti offre une très bonne qualité de vie aux personnes qui vivent et travaillent dans le pays en leur donnant l'occasion de participer à de riches expériences culturelles et d'apprécier ce que les Caraïbes ont de mieux à offrir.



Le système juridique haïtien est basé sur le Code Napoléon et consiste à l'échelon national d'un ensemble de lois, de règles et de législations, de même que de tous les traités internationaux et bilatéraux qui ont été signés et ratifiés par les autorités nationales compétentes. Le Code de commerce réglemente l'environnement commercial général, tandis que plusieurs autres lois réglementent plus particulièrement la promotion, la facilitation et la protection d'investissement, y compris le Code des investissements de 2002 (voir page 64) et la Loi portant sur les Zones Franches.

Plus récemment d'autres lois ont été adoptées pour renforcer le climat des investissements d'Haïti, dont la loi de 2013 contre le blanchiment de capitaux et une loi anti-corruption qui a été passée en 2014 pour harmoniser les lois anti-corruption d'Haïti avec les normes internationales.

LA PROPRIETE FONCIERE POUR LES NON RESSORTISSANTS HAÏTIENS

Les non ressortissants Haïtiens peuvent acquérir des propriétés en Haïti dans certaines circonstances, pour lesquelles l'aide d'un notaire haïtien est requise par la loi. Des terrains appartenant au secteur public peuvent être loués pour une période allant jusqu'à 50 ans. Ces possibilités s'appliquent généralement aux projets touristiques et aux zones franches agro-industrielles et économiques.

Les propriétés (y compris les régions comprises dans les zones franches et les parcs industriels) peuvent être louées par des entreprises aussi bien nationales qu'étrangères.

LES INSTITUTIONS REGLEMENTAIRES

Haïti a un certain nombre d'institutions réglementaires qui supervisent les pratiques commerciales. Quelques exemples sont donnés ci-dessous. Le CFI peut fournir une liste complète qui correspond tout particulièrement aux besoins spécifiques d'un investisseur.

L'AGENCE DE REGLEMENTATION BANCAIRE ET DE SURVEILLANCE (ARBS)

La Banque de la République d'Haïti - BRH est responsable de la gestion de la politique monétaire et du système des paiements, et de garantir la stabilité financière d'Haïti. Elle supervise les fonctions des banques commerciales, des compagnies d'assurance, des coopératives et autres institutions financières opérant en Haïti.

BUREAU INFORMATION SUR LE CREDIT (BIC)

Le tout nouveau Bureau d'information sur le crédit (BIC) a été lancé en 2014 par la BRH afin de renforcer le système financier et d'augmenter le nombre de produits et de services de crédit. Il est appelé à jouer un rôle inestimable dans l'aide à la gestion des risques des institutions financières et dans le développement de leurs prêts aux micro-, petites et moyennes entreprises et aux entreprises de distribution.

LE CONSEIL NATIONAL DES TELECOMMUNICATIONS

Le Conseil national des télécommunications (CONATEL) est responsable de la réglementation, autorisation, réconciliation et supervision des activités au sein du secteur des télécommunications.

L'UNITÉ DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (ULCC)

L'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) a été établie par le gouvernement en avril 2004 pour engager des poursuites judiciaires dans les affaires de corruption. Le gouvernement a pleinement conscience du fait que la corruption étouffe la croissance économique et le développement, fausse les prix et affaiblit l'État de droit. Il a pris des mesures actives afin de la limiter. Haïti cherche à atteindre des conditions de concurrence égales en étant partie à la convention interaméricaine contre la corruption de 1996 (convention OEA) et de la convention de l'ONU contre la corruption de 2000. En novembre 2013, Haïti a passé une loi contre le blanchiment de capitaux et en mars 2014, elle a adopté une loi anti-corruption qui harmonise la loi d'Haïti avec les normes internationales. Le travail de l'ULCC est soutenu par l'Unité centrale de renseignements financiers qui met l'accent sur les crimes financiers de manière plus générale.

LES ENTITES COMMERCIALES ET ENREGISTREMENT

La loi haïtienne reconnaît différents types de structures d'entreprise et de formes juridiques. Celles-ci comprennent les sociétés anonymes (S.A.), les succursales d'une société étrangère, les sociétés en nom collectif et en commandite simple, les sociétés individuelles et les sociétés coopératives. Les sociétés anonymes sont les structures d'entreprise les plus répandues en Haïti. Une brève description de chacune des structures est donnée ci-dessous.

Le CFI répond volontiers à toutes les questions et se met à la disponibilité des investisseurs afin de les aider tout au long du processus de création d'entreprise et des procédures d'enregistrement.

LES SOCIÉTÉS ANONYMES

La société anonyme (S.A.) est la structure d'entreprise la plus répandue en Haïti et elle est utilisée presque exclusivement pour des investissements importants. Elle nécessite un minimum de trois actionnaires, l'un d'entre eux devant être un ressortissant Haïtien. Lorsque des non ressortissants Haïtiens possèdent plus de 50% des actions, la société anonyme est considérée comme une société étrangère. La création d'une société anonyme doit se faire par l'intermédiaire d'un notaire. La procédure d'enregistrement peut prendre jusqu'à 90 jours.

La vente et l'achat des actions sont réglementés par l'Etat. Les entrepreneurs sont libres de disposer des propriétés et des actifs et d'organiser les activités de production et de marketing selon les lois locales.

LES SUCCURSALES D'UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

Quand un investisseur étranger souhaite créer une succursale d'une société étrangère en Haïti, la succursale partagera la personnalité juridique de la société étrangère, mais elle doit être enregistrée auprès des autorités sociales et fiscales d'Haïti. La création d'une succursale étrangère doit se faire par l'intermédiaire d'un notaire. La procédure d'enregistrement prend environ 15 jours.

LES PARTENARIATS

La création d'un partenariat nécessite un minimum de deux partenaires. Dans une société en nom collectif, les partenaires ont la responsabilité solidaire et illimitée des dettes de la société. Dans une société en commandite simple, les associés ont une responsabilité collective et solidaire illimitée, mais la responsabilité des associés commanditaires sans aucun rôle de gestion est limitée au montant de leur investissement total direct dans la société en commandite simple.

Les procédures d'enregistrement pour les sociétés en nom collectif et les sociétés en commandite simple sont presque identiques.

LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

Une entreprise individuelle est un propriétaire individuel qui a la responsabilité illimitée des actions et des dettes encourues par son entreprise. La procédure d'enregistrement prend 1 à 2 jours.

LES COOPERATIVES

Une coopérative est une association autonome d'individus agissant en partenaires dans une société dont la propriété est collective. Les coopératives sont soumises aux mêmes conditions administratives que les autres entités et doivent respecter les dispositions statutaires. Les coopératives sont souvent utilisées pour des coopératives d'épargne et de crédit, qui peuvent être enregistrées pour une durée indéterminée. Les coopératives qui ne sont pas des coopératives d'épargne et de crédit peuvent être enregistrées pour une durée de trois ans renouvelable. L'autorité responsable est le Conseil national des coopératives.

PROCEDURES ET REGLEMENTATIONS DOUANIERES

Les importateurs et exportateurs doivent obtenir une carte d'identité professionnelle émise par le Ministère du commerce et de l'industrie (MCI) pour un coût nominal annuel de 50 gourdes haïtiennes (HTG) (environ 1 dollar US). Avant que la carte professionnelle ne soit émise, les importateurs et producteurs locaux doivent obtenir une carte d'enregistrement fiscal et une patente de la Direction Générale des Impôts (DGI). La carte d'enregistrement fiscal est émise pour un coût annuel de 300 HTG (environ 6 dollars US) pour les personnes physiques et 600HTG (environ 12 dollars US) pour les sociétés ou les entités juridiques. Le montant de l'impôt sur les salaires varie selon le secteur et le lieu d'exercice de l'activité. Toutes les importations nécessitent une déclaration en douane sur laquelle figure le régime douanier dont dépendent les marchandises.

SGS, par l'intermédiaire de son bureau de liaison en Haïti (www.sgs.ht), peut aider et fournir de plus amples informations sur les procédures douanières et les processus de documentation relatifs aux importations et exportations d'Haïti.

LE REGLEMENT DES DIFFERENDS COMMERCIAUX

Les litiges ayant trait aux contrats commerciaux peuvent être soumis au système judiciaire haïtien.

L'arbitrage est disponible pour résoudre les différends commerciaux. Créée en 2007, La Chambre de Conciliation et d'arbitrage d'Haïti (CCAH), permet de faciliter les relations commerciales en fournissant aux entreprises un ensemble de mécanismes de résolution de différend rapide et peu coûteux. Chaque entreprise peut obtenir le soutien de la CCAH grâce à l'introduction, dans le contrat, d'une clause d'arbitrage spécifique dans les cas de différends commerciaux privés.

Étant donné qu'Haïti fait partie de la Convention de New York sur la reconnaissance et l'application des sentences arbitrales étrangères, les investisseurs étrangers bénéficient d'une sécurité supplémentaire quant aux résultats de l'application de l'arbitrage.

Haïti est également partie à la Convention pour le règlement des différends entre États et ressortissants d'autres États (le CIRDI ou la Convention de Washington), qui peut régler certains différends entre des investisseurs étrangers et le gouvernement ainsi que de contribuer à faciliter l'exécution des sentences arbitrales.

LA LEGISLATION DU TRAVAIL

LES RELATIONS DE TRAVAIL

Les relations de travail sont définies et réglementées par le Code du travail de 1984. Le Ministère des affaires sociales et du travail (MAST) est chargé d'assurer l'application du Code et de bonnes relations entre les employeurs et les employés.

HORAIRES, VACANCES, CONGES DE MATERNITE ET MALADIE

Dans toutes les implantations à caractère commercial, industriel et agricole, la journée de travail normale est de huit heures et la semaine de travail de 48 heures. Cependant, les parties concernées peuvent convenir d'un horaire hebdomadaire alternatif. Les heures supplémentaires sont payées au taux horaire majoré de 50%. La période de repos hebdomadaire est de 24 heures de repos payé (le dimanche) après une période de six jours consécutifs de travail dans une semaine. Le travail de nuit est effectué entre 18 heures et 6 heures du matin et il est payé au taux horaire majoré de 50%.

Le Code du travail prévoit un congé annuel d'au moins 15 jours ainsi que 15 jours de congé de maladie par an. Afin de pouvoir bénéficier d'un congé de maladie, l'employé doit soumettre un certificat médical d'un médecin ou du service public de santé. Les congés maladie et les congés annuels ne sont pas cumulatifs, c'est-à-dire que les jours de congés inutilisés ne peuvent pas être reportés d'une année sur l'autre. Les femmes enceintes ont droit à un congé de maternité de douze semaines payées, qui peut être prolongé de trois mois payés sous certaines conditions.

Il y a également 12 jours fériés nationaux par an. Si un employé travaille un jour férié, il est payé deux fois le taux horaire.

LE SALAIRE MINIMUM

La loi haïtienne détermine un salaire minimum, qui varie selon les industries. La dernière semaine de décembre, les travailleurs haïtiens reçoivent une prime équivalant au moins un douzième de leur salaire de base annuel. Néanmoins, ceci n'est applicable que pour les employés à plein temps, pas pour les salariés contractuels.

IMPOTS SUR LE REVENU SALARIAL ET SECURITE SOCIALE

L'employeur est responsable de déduire les impôts sur le revenu salarial et les cotisations de sécurité sociale et de les soumettre à l'Office national d'assurance vieillesse (ONA) et à l'Office d'assurance accidents du travail, maladie et maternité (OFATMA). Une entreprise doit s'enregistrer auprès de l'ONA et de l'OFTAMA dans les 15 jours suivants le début de ses activités et fournir les noms de tous ses employés en mettant à jour ces informations lorsque des changements surviennent. L'employeur contribue jusqu'à hauteur de 6% du salaire mensuel et l'employé jusqu'à 6%, pour la sécurité sociale et l'assurance vieillesse.

L'AGE MINIMUM D'ADMISSION A L'EMPLOI

En Haïti, l'âge minimum du travail dans les entreprises industrielles, agricoles ou commerciales est fixé à 15 ans. Les jeunes de 15 à 18 ans doivent obtenir une autorisation de travail du Ministère des affaires sociales et du travail. Employer des jeunes sans autorisation de travail est passible d'une amende. Les jeunes n'ont pas le droit de travailler de nuit dans des entreprises industrielles ni de travailler dans des conditions dangereuses.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES

La loi permet aux travailleurs, à l'exclusion des employés du secteur public, de former et d'adhérer à des syndicats de leur choix. La loi

interdit aux employeurs, directeurs et quiconque représentant les intérêts des employeurs d'adhérer à un syndicat.

LES INITIATIVES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Un certain nombre de programmes ont été amorcés pour améliorer la qualification des travailleurs et les relations du travail. Par exemple, pour bénéficier des lois HOPE et HOPE II, Haïti a créé la commission CT-MO-HOPE, une commission tripartite avec des représentants du gouvernement, de propriétaires d'usine et de syndicats. Le rôle de la Commission consiste à améliorer le dialogue public-privé sur les questions portant sur le développement des industries du textile et du vêtement. Dans le cadre de la Commission, un médiateur indépendant aide les travailleurs et leur direction à résoudre les conflits.

De même, Better Work Haiti, qui est financée par la SFI et l'Organisation internationale du travail (OIT), supervise la conformité des usines aux normes fondamentales du travail et que celles-ci respectent les normes de performance élevées en matière de conditions de travail, de sécurité et santé au travail et de formation, y compris l'éducation financière, la protection de la maternité et les techniques d'encadrement. En vertu de la loi HOPE, Better Work Haiti couvre toutes les usines d'exportation vers le marché des États-Unis. Elle publie des rapports bisannuels et des mises à jour régulières du bulletin portant sur la formation et autres activités. L'initiative Better Work Haiti représente un développement fondamentalement important car elle apporte des avantages tangibles pour toutes les parties prenantes dans le secteur du vêtement.

IMPOTS, COTISATIONS ET INCITATIONS

Haïti offre une gamme de mesures compétitives d'incitation à l'investissement concernant tous les secteurs afin d'encourager les investissements. Les entités commerciales opérant dans les zones franches bénéficient de certaines exemptions selon les lois fiscales d'Haïti.

CADRE FISCAL

Les entreprises étrangères qui opèrent en Haïti sont soumises aux mêmes réglementations fiscales que les entreprises haïtiennes indépendamment de leur secteur d'activité.

Le cadre fiscal d'Haïti comprend le Décret sur l'impôt sur le revenu (2005), le Décret sur la Taxe sur la Masse salariale (1988), le Décret relatif au Code douanier haïtien (1987), le Décret relatif à la Carte d'identité Fiscale (2005), le Décret sur la patente (1987), la Loi relative au Droit de Timbre (1978) et la Loi sur la Taxe sur le Chiffre d'affaires (2005). L'année fiscale va du 1er octobre au 30 septembre. D'importantes dispositions en matière d'impôts ont également été établies dans le Code des investissements de 2002, y compris des mesures incitatives pour l'investissement.

L'IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur le bénéfice des sociétés est de 30%, sauf exonération conformément au Code des investissements. Alors qu'une société anonyme haïtienne peut accumuler des bénéfices pendant cinq ans, les bénéfices d'une société étrangère sont censés être distribués chaque année et sont imposés à 20%, à moins qu'ils ne soient réinvestis dans le pays.

LE CODE DES INVESTISSEMENTS DE 2002 ET LE REGIME INCITATIF

Conformément au Code des investissements de 2002, les entreprises éligibles peuvent bénéficier d'un congé fiscal pour l'impôt sur

les sociétés et pour d'autres impôts locaux pendant une période allant jusqu'à 15 ans. Certains investissements de capitaux peuvent bénéficier d'un amortissement accéléré à des fins fiscales.

Certains secteurs possèdent des avantages supplémentaires.

Le CFI peut fournir de plus amples informations sur la gamme des mesures incitatives disponibles.

ELIGIBILITE ET CANDIDATURES

Des mesures incitatives sont disponibles pour les nouvelles sociétés, les sociétés qui sont déjà enregistrées et opèrent en Haïti, et les sociétés qui lancent un nouveau projet ou une nouvelle branche d'activité. Les sociétés qui ont déjà bénéficié des mesures incitatives offertes dans le Code des investissements, sont éligibles pour des mesures incitatives à l'expansion et à la modernisation de leur entreprise ou à l'achat de nouveaux équipements.

La Commission interministérielle des investissements (CII), constituée de représentants de différents ministères, est responsable de l'octroi des avantages incitatifs fiscaux, allant des congés fiscaux aux exonérations douanières.

Les investisseurs qui souhaitent bénéficier de mesures incitatives pour l'investissement doivent présenter leur demande au CFI. Le CFI accueille favorablement les demandes des investisseurs qui souhaitent être guidés dans le processus d'investissement et elle répond volontiers aux questions que les investisseurs pourraient avoir.

L'ACCES AU FINANCEMENT

Les institutions financières suivantes sont présentes en Haïti: Sogebank, Unibank, la Banque Nationale de Crédit (BNC), Capital Bank, Citibank, Scotiabank, et la Banque de l'Union Haïtienne (BUH). Ces institutions offrent, entre autres, des comptes bancaires, prêts hypothécaires, prêts commerciaux, lignes de crédit et lettres de crédit internationales (les taux d'intérêt moyens sur les prêts en vigueur sont disponibles sur le site Web de la banque centrale, www.brh.net). La Société Financière Haïtienne de Développement S.A. (SOFIHDES) et le Fonds de Développement Industriel (FDI) sont des institutions de financement locales qui offrent des services de souscription, prêts à long terme, capital-risque, contrat de financement, ainsi que des services de conseil aux entreprises. Outre les institutions basées localement, il existe un certain nombre d'institutions internationales qui fournissent des services financiers: l'IFC (Groupe de la Banque Mondiale), la FMO (la Banque Néerlandaise de Développement), la Société Interaméricaine d'Investissement (SII) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), entre autres.



LE CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS (CFI)

Le CFI est l'agence nationale de promotion de l'investissement en Haïti. Il vise à attirer des investissements qui contribuent au développement du pays, diversifient l'économie, renforcent les chaînes d'approvisionnement et créent des emplois. La mission principale du CFI est d'aider les investisseurs à trouver et à tirer parti des opportunités présentes en Haïti.

Le CFI soutient activement les investisseurs tout au long du processus de prise de décision en matière d'investissement. Ses collaborateurs engagés, compétents et professionnels mettent à la disposition des investisseurs des services spécialisés comme:

- Fournir des rapports généraux et personnalisés sur les opportunités d'investissement en Haïti, ainsi que des renseignements relatifs aux processus et aux cadres juridiques et réglementaires pertinents;
- Faciliter des visites d'investisseurs potentiels en Haïti et organiser des réunions, y compris avec des organisations et des agences gouvernementales qui pourraient soutenir le processus d'investissement en Haïti;
- Faciliter l'identification de sites appropriés pour un projet d'investissement proposé;
- Contribuer à faire en sorte que la soumission et la concrétisation d'un projet d'investissement se fassent en douceur, y compris apporter des informations et de l'aide concernant l'acquisition de permis et patentes, ainsi que le processus d'enregistrement de l'entreprise;
- Fournir des renseignements portant sur les fournisseurs et les services de conseil appropriés basés en Haïti;
- Offrir aux investisseurs en activité des services de suivi (« aftercare ») afin d'encourager un bon environnement économique ainsi que des plans de réinvestissement et de développement en Haïti; et
- Aider les investisseurs qui souhaitent bénéficier du régime incitatif fiscal d'Haïti.

Le CFI est une entité autonome qui relève du Ministère du commerce et de l'industrie et il bénéficie de la participation active des secteurs publics et privés. Cette approche de partenariat se reflète dans la composition des dix membres du Conseil d'administration du CFI:

DES REPRÉSENTANTS GOUVERNEMENTAUX

- Le Ministère du commerce et de l'industrie, Président du Conseil d'administration
- Le Ministère de l'économie et des finances, Premier vice-président du Conseil d'administration
- Le Ministère du tourisme
- Le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural
- Le Ministère des travaux publics, des transports et des communications

DES REPRÉSENTANTS DU SECTEUR PRIVÉ

- Le président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti, deuxième vice-président du Conseil d'administration
- Le président de l'Association Touristique d'Haïti (ATH)
- Le président de l'Association des industries d'Haïti (ADIH)
- Le président de l'Association des zones franches
- Le Président d'une Chambre de commerce régionale, nommé par une assemblée de chambres de commerce régionales

Le CFI est le partenaire de facilitation des investissements en Haïti et il encourage les investisseurs à le contacter.

www.investhaiti.ht / info@cfihaiti.com / Tel: +509 2811 7234

Haïti, surnommée “perle des Caraïbes”, tient une place unique aussi bien dans les Caraïbes que sur la scène internationale. L’histoire d’Haïti est une histoire de pirates, de découvertes et de conflits. C’est aussi le cadre de la seule révolte d’esclaves réussie au monde et qui donna naissance à une république. La vie des Taïnos ou Arawaks fut bouleversée lorsque Christophe Colomb accosta par erreur sur la côte nord de l’île en 1492. Après avoir revendiqué cette terre au nom de l’Espagne, il s’en suivit rapidement une lutte pour la domination qui anéantit, en quelques décennies, la presque totalité de la population indigène haïtienne.

En 1625, des boucaniers français ainsi que des corsaires et des pirates anglais et néerlandais s’établirent sur l’île célèbre de la Tortue, sur la côte nord d’Haïti. Les Espagnols se battirent pour établir leur colonie mais n’y réussirent pas malgré avoir rasé la colonie au moins quatre fois. Alors que l’influence espagnole diminuait, l’Angleterre, puis la France prirent possession de la colonie, avec la France assumant un contrôle complet à partir de 1660. Les Espagnols récupérèrent les cinq huitièmes de Hispaniola (actuellement la République dominicaine) et le traité de Ryswick de 1697 codifia que les trois huitièmes à l’ouest de l’île revenaient aux Français.

La France renomma la colonie Saint-Domingue et recruta activement des propriétaires de plantation. Grâce à sa taille et son sol fertile, Haïti devint un important producteur de tabac, indigo, coton et cacao, à un certain moment, elle produisait la moitié de la production mondiale de café. Cependant, toutes ces cultures étaient à forte intensité de main d’œuvre et, afin de remplacer les indigènes morts depuis la colonisation, Haïti commença à importer des esclaves d’Afrique. Une fois arrivés en Haïti, les esclaves se rebellaient fréquemment,. Toutefois ce n’est qu’à partir de la Révolution française de 1789 que la première occasion favorable se présenta pour l’indépendance.

En 1789, il y avait environ 500 000 esclaves dans la colonie, ainsi que 25 000 gens de couleur (personnes de couleur libres, dont la concentration la plus importante et le groupe le plus riche des Caraïbes, se trouvait en Haïti). Alors que la Révolution française commençait à revendiquer le droit à la liberté pour tous les hommes, les esclaves se soulevèrent. Le 22 août 1791 la révolution était lancée. Menée par les Pères fondateurs d’Haïti - y compris Toussaint Louverture et Jean-Jacques Dessalines - Haïti accéda officiellement à l’indépendance le 1er janvier 1804.

Après l’indépendance, Haïti commença une lutte pour être reconnue partout dans le monde. De nombreux pays, craignant leurs propres populations d’esclaves, refusèrent de reconnaître cette nouvelle république. Le pays se retrouva économiquement fermé de ses partenaires commerciaux les plus viables, ce qui fit obstacle au développement de l’économie naissante. Ceci, associé aux conflits internes entre les dirigeants qui souhaitaient une économie de plantation et ceux qui voulaient des parcelles en propriété individuelle, entrava la poursuite du développement économique d’Haïti.

Haïti continua d’avoir des difficultés jusqu’à la Constitution de 1867, qui introduisit une période de stabilité et de croissance économique. Le rhum et le sucre fleurirent et le pays devança la croissance économique de l’Amérique latine. Cependant, des troubles éclatèrent de nouveau en 1911, et en 1915 le pays devenait un protectorat américain.

L'occupation américaine dura jusqu'en 1934 et fut suivie d'une succession de présidents qui luttèrent pour établir l'unité nationale. En 1957, François Duvalier, dit Papa Doc en raison de son travail de médecin de campagne, gagna les élections présidentielles. Il se déclara "Président à vie" et établit une dictature que son fils, Jean-Claude Duvalier poursuivit après sa mort en 1971.

Jean-Claude Duvalier quitta Haïti en 1986. Il s'en suivit une série de gouvernements qui eurent du mal à stabiliser et à revitaliser la position d'Haïti en tant qu'important acteur économique dans les Caraïbes. Néanmoins, d'importants progrès furent réalisés. En 2000, René Préval devint le premier président à finir son mandat et passer les pouvoirs sereinement au président suivant, Jean-Bertrand Aristide.

Après le tremblement de terre de 2010, Haïti a été dirigée par le président Michel Martelly, qui quittera ses fonctions en début 2016. Le pays a continué d'afficher des chiffres de croissance économique impressionnants et a renforcé ses relations avec les investisseurs locaux et étrangers, offrant ainsi une plateforme pour l'innovation et l'expansion dans un certain nombre de secteurs clés.









CENTRE DE FACILITATION DES INVESTISSEMENTS
CENTER FOR FACILITATION OF INVESTMENTS



POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'INVESTISSEMENT EN HAÏTI CONTACTEZ-NOUS:



investhaiti.ht



info@cfighaiti.com



[@cfighaiti](https://twitter.com/cfighaiti)



[/cfighaiti](https://facebook.com/cfighaiti)

